ISSN 1246-3442

Orientations Budgétaires 2019 Séance du 08 mars 2019

Compte-rendu des débats



NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945 1948 1949 1951 1953 1957 1959 1960 1963 1966 1968 1973 1975 1976 1977 1978 1982 1985 1986 1987 1988 1992 1994 1998 2000 2001 2002 2004 2005 2006 2007 2008 2010 2012 2013 2016 2018	P. LECENE M. SEGAUT R. COUSIN M. PICARD L. OTTAVIANI J. SAUNIER M. ELLIA L. VERGER F. LABORDE H. BOUCOIRAN P. FEUILLOLEY Ch. ORSETTI Th. KAEPPELIN P. BLANC P. LEROY B. COURTOIS S. THIRIOUX JCh. ASTRUC M. DIEFENBACHER J.C. VACHER N. JACQUET A. MERLOZ H. MASSE R. THUAU L. BEFFRE B. SCHMELTZ M. BURG D. CONUS Mme P. WILLAERT Mme B. LAGARDE	Rodolphe ROUBET - Dr Henri TOUSSAINT Jacques BORDENEUVE René ANDRIEU - Jean FRANCOIS-PONCET Dr Jean-Louis BRUNET Jean FRANCOIS-PONCET Michel DIEFENBACHER Pierre CAMANI

PRESIDENT: Pierre CAMANI

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1 M. Christian DELBREL

Journaliste

Maire de Pont-du-Casse

Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

Infirmière

M. Christian DEZALOS Ch. O. AGEN 2

Retraité Maire de Boé

Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Laurence LAMY

Fonctionnaire

AGEN 3 M. Pierre CHOLLET

Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen

Mme Baya KHERKHACH

Salariée

AGEN 4 M. Christophe BOCQUET

Vétérinaire (en retraite)

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Fonctionnaire

Adjointe au Maire d'Agen

L'ALBRET M. Nicolas LACOMBE

> Directeur d'école Maire de Nérac

Mme Marylène PAILLARES

Adjointe au Maire de Nérac

M. Alain MERLY Ch. **CONFLUENT**

Représentant de commerce (en retraite)

Maire de Prayssas

Vice-président de la communauté de communes du

Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Laurence DUCOS

Salariée

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI

Président du Conseil départemental

Cadre territorial (en retraite)

Mme Caroline HAURE-TROCHON

Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI

Agriculteur (en retraite)

Maire d'Argenton

Président de la communauté de communes des Coteaux

et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL

Fonctionnaire

FUMELOIS

M. Daniel BORIE

Retraité (SADEFA) Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH

Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE



Médaille communale et départementale

Médaille d'honneur agricole

Retraité

Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES

Fonctionnaire

Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET

Gérant de société Maire de Damazan

Président de la communauté de communes du Confluent

et Côteaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN

Agent immobilier

Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE

Chef d'entreprise

1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot

Mme Séverine BESSON

Agricultrice

MARMANDE 1

M. Joël HOCQUELET

Médecin généraliste

Mme Emilie MAILLOU

Fonctionnaire

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT

Développeur économique

Maire de Fourques-sur-Garonne

Mme Sophie BORDERIE

Infirmière-Anesthésiste

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL

Comptable (en retraite)

Maire de Sérignac-sur-Garonne

Président du Centre Départemental de Gestion

de la Fonction publique territoriale

Mme Françoise LAURENT

Retraitée de l'Education Nationale

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL

Retraité

米

Mme Marie-France SALLES Ch.

Maître de Conférence Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS



Médecin cardiologue (en retraite)

Maire de Layrac

Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch. Retraitée Fonction publique d'Etat

Maire d'Astaffort

TONNEINS

M. Michel PERAT

Retraité

Maire de Clairac

Mme Line LALAURIE

Retraitée Fonction publique territoriale

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Vice-présidente de la communauté de communes

Lot et Tolzac

VAL DU DROPT

M. Alain PICARD

Masseur Kinésithérapeute

Mme Danièle DHELIAS

Exploitante agricole

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1

M. Guillaume LEPERS

Cadre commercial

Mme Patricia SUPPI

Fonctionnaire

VILLENEUVE 2

M. Patrick CASSANY

Gérant de société

1^{er} Vice-président du Conseil départemental

Maire de Villeneuve-sur-Lot

Président de la Communauté d'Agglomération

du Grand Villeneuvois

Mme Catherine JOFFROY

Avocate

LEGENDES:



Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

- C. Commandeur
- O. Officier
- Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président: M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents: Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE,

M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY,

M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres: M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE,

Mme Caroline HAURE-TROCHON, Mme Hélène VIDAL,

M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET,

Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES,

M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN,

M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Séverine BESSON, M. Rémi CONSTANS, Mme Louise CAMBOURNAC,

M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT,

Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE,

Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT » ****

Président : Mme Sophie BORDERIE

Vice-Présidents: Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON,

Membres: Mmes Hélène VIDAL, Marie-France SALLES, Louise CAMBOURNAC,

Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents: Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres: MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT,

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT Vice-Président : M. Michel MASSET

Membres: MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL,

Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH

Vice-Présidents: Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN

Membres: M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,

Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE

Vice-Présidents: Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU

Membres: Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY

Vice-Présidents: M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD

Membres: Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,

Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI

Vice-Présidents: M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL

Membres: Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente : Mme Marie-France SALLES Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES

Membres: Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,

Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES

Membres: Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET

Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 8 MARS 2019

	Pages
- Ouverture de la séance du 8 mars 2019 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Hommage à M. Pierre Costes, conseiller départemental du canton de Val du Dropt, décédé le 4 mars 2019	
- Intervention du Président sur les Orientations budgétaires 2019	2
- Désignation du secrétaire de séance	8
- Approbation des procès-verbaux des sessions des 19 octobre 2018 sur Center Parcs, 23 novembre 2018 consacrée à la Décision modificative n° 2 de 2018 et la session du 30 novembre 2018 (rapport n° 8001)	8
- Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2019 (rapport n°9002) par M. Dézalos, et débats	8
- Présentation du rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable en 2018, par Mme Gargowitsch	28
- Présentation du projet en faveur d'un département d'initiative citoyenne et débats	32
- Vote des d'orientations budgétaires pour 2019 (n°9002)	38
- Vote de la motion	39
- Motion déposée par le groupe de la Majorité départementale sur le Grand débat national – contribution du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	40
- Diaporama n°1 relatif aux orientations budgétaires 2019	45
- Diaporama n° 2 relatif au rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développemen durable en 2018 présenté par Mme Maëva Le Joubioux	

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

ORDRE DU JOUR

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine			
8001	Approbation des débats des sessions consacrées à Center Parcs, à la DM2 2018 et à la session du 30 novembre 2018 p. 8		
Commission Développement durable et citoyenneté			
4001	Rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable en 2018p. 28		
Commission Finances et évaluation des politiques publiques			
9001-4002	Bâtir un département d'initiative citoyennep. 32		
9002	Rapport d'orientations budgétaires pour 2019p. 38		
<u>Motion</u>			
Motion relative au Grand Débat National – Contribution du Conseil Départemental			

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants Pages

M. Pierre CAMANI Président du Conseil départemental	1, 2 à 8, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 37, 38, 39
M. Jacques BILIRIT	19 à 21, 36
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	10, 22, 23, 35
M. Marcel CALMETTE	36
M. Pierre CHOLLET	33
M. Christian DELBREL	17 à 19, 38
M. Christian DEZALOS	8 à 13, 24
Mme Danièle DHELIAS	2
Mme Laurence DUCOS	24, 25, 36
Mme Sophie GARGOWITSCH	28 à 29, 30, 31
M. Raymond GIRARDI	22
Mme Baya KHERKHACH	35
M. Nicolas LACOMBE	25, 26
Mme Line LALAURIE	35
M. Guillaume LEPERS	13 à 17, 21, 22, 23, 24, 37, 38, 39
M. Alain MERLY	21, 26, 27
Mme Patricia SUPPI	26

Mme Maëva LE JOUBIOUX (Chargée du développement durable à la Direction Soutien aux territoires) 29, 30, 31

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

SÉANCE DU VENDREDI 8 MARS 2019

La session relative au débat d'Orientations budgétaires du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 8 mars 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental, assisté de Monsieur Jacques ANGLADE, Directeur général des services. La séance a débuté à 9 h 40.

Étaient présents: M. Barral Bernard, Mme Besson Séverine, MM. Bilirit Jacques, Bocquet Christophe, Borderie Jacques, Mme Borderie Sophie, M. Borie Daniel, Mmes Brandolin-Robert Clémence, Bricard Nathalie, M. Calmette Marcel, Mme Cambournac Louise, MM. Cassany Patrick, Chollet Pierre, Constans Rémi, Delbrel Christian, Dezalos Christian, Mme Dhelias Danièle, M. Dreuil Jean, Mmes Ducos Laurence, Gargowitsch Sophie, M. Girardi Raymond, Mmes Gonzato-Roques Christine, Haure-Trochon Caroline, Joffroy Catherine, Kherkhach Baya, M. Lacombe Nicolas, Mmes Lalaurie Line, Lamy Laurence, Laurent Françoise, M. Lepers Guillaume, Mme Maillou Émilie, MM. Masset Michel, Merly Alain, Mme Paillares Marylène, M. Perat Michel, Mmes Salles Marie-France, Suppi Patricia, Tonin Valérie, Vidal Hélène.

Absents: M. Hocquelet Joël (a donné pouvoir à Mme MAILLOU),
M. PICARD Alain

M. le PRÉSIDENT. – Merci de votre présence à tous. Le quorum est largement atteint, et je vous en remercie. C'est une journée un peu spéciale aujourd'hui : vous le savez, le lundi 4 mars dernier, notre collègue et a mi Pierre Cos tes nous a quittés. J'ai appris la nouvelle, comme vous tous, avec stupéfaction et avec une grande émotion. Avec sa disparition, une voix singulière de notre Assemblée s'est éteinte.

Ces derniers temps, il avait participé à mes côtés, avec Danielle Dhélias, à de nombreuses réunions sur l'UNA de Lauzun. Il a été élu au Département pour la première fois en 2001 sur le canton de Lauzun. Il était le doyen d'âge de notre Assemblée. Nous garderons en mémoire le discours teinté d'humour et de sagesse qu'il a prononcé à l'occasion de la séance d'installation du nouveau Conseil départemental en 2015.

Pierre Costes était très investi au sein de la commission du Développement social, de l'Insertion et de l'Habitat. Je lui avais d'ailleurs confié, en 2016, une mission visant à assurer une juste attribution des prestations sociales et à organiser leur contrôle. Le rapport issu de ce travail portait son nom. Grâce à lui, nous avons beaucoup avancé dans la meilleure maîtrise de notre action sociale.

Vétérinaire de campagne, proche et à l'écoute de ses concitoyens, fin connaisseur de son territoire, il en arpentait chaque hameau au quotidien. Fidèle à ses convictions, humble et droit, il n'avait pas pour habitude de transiger avec les idées et les principes qu'il estimait justes.

Mes pensées vont à sa famille éprouvée par le choc : son épouse, ses enfants et pet itsenfants. Elles vont aussi à Danielle Dhélias, sa collègue conseillère départementale, ainsi qu'à Alain Picard qui a ssume dé sormais le mandat de conseiller départemental du Val du Dropt. Alain Picard souhaitait s'associer à l'hommage que nous allons rendre à Pierre Costes. Il est aujourd'hui présent dans le public et nous aurons l'occasion de l'accueillir au sein de cette Assemblée lors d'une prochaine séance.

Danielle Dhélias a so uhaité égale ment lui ren dre hommage et je lui donne volontiers la parole.

Mme DHÉLIAS. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie d'avoir accepté de me donner la parole en préambule de cette session, bousculant ainsi un peu nos habitudes. Mais cette session est particulière pour moi puisque, pour la première fois, Pierre n'occupera pas ce siège à côté de moi. C'est avec émotion et avec une grande tristesse que je prends aujourd'hui la parole, à la fois en mon nom mais je veux y associer également Alain Picard et Nicole Gérion.

C'est pres que par has ard que j'ai rencontré Pierre, au g ré de vis ites, dans son cabinet vétérinaire, pour soigner mon chien. J'ai rencontré un homme attentif, simple et disponible. Lorsqu'il m'a convaincue de l'accompagner dans cette formidable aventure des élections départementales, j'ai découvert, derrière la carapace, un homme qui savait mêler humour et sérieux, et qui était animé par des valeurs profondément humanistes.

Son ac tion n'ava it qu' un objec tif: la solidarité avec les plus faibles et la recherche d'innovations pour le Lot-et-Garonne. Il aura passé sa vie à donner aux autres, sans ne jamais vouloir rien recevoir en retour. L'un de ses rares plai sirs était ses week-ends passés dans sa maison de Dordogne, où il me lançait, avant d'y aller, qu'il y cueillerait ses quatre mauvaises pommes. Je crois au contraire que sa passion des fleurs et des arbres, notamment des espèces anciennes, a dû le conduire à avoir des pommes bien plus jolies que sa modestie ne voulait le dire.

Cette session qui se tient le jour de la Journée internationale des droits des femmes est un joli clin d'œil au discours qu'il avait prononcé lors de notre installation en avril 2015. Il y avait souligné, non sans humour, que « l'on aurait pu croire que les conseillers départementaux étaient venus accompagnés de leurs épous es ». Derrière ce trait d'humour se ca chait sa joie de voir l'hémicy cle départemental enfin paritaire.

Je sais aussi qu'il aurait détesté ce moment. Pour lui, il était préférable de dire du bien des personnes de leur vivant plutôt que lors d'hommages.

Il laisse un grand vide aujourd'hui.

Avec Alain Picard, nous tenterons modestement de reprendre le flambeau de ses combats, en gardant à l'esprit la droture qui a toujours été la sienne, sa simplicité et son sens de l'intérêt général.

Tu vas nous manquer. Tu vas me manquer.

Il y a quelque chose de plus fort que la mort : c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vo us re mercie, Danièle. Mes chers collègues, en hommage à Pierre, je vous invite à observer une minute de silence. (*Minute de silence*)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, la vie continue et nous reprenons le cours de notre session.

Quelques mots tout d'abord en cette Journée internationale des droits des femmes pour réaffirmer publiquement l'importance et la nécessité de poursuivre et d'amplifier les in itiatives pour promouvoir l'égalité réelle au sein de notre République et p lus largement au sein de notre so ciété. Aujourd'hui encore, dans notre pays, les femmes font l'objet de discrimination, de sexisme, de violence uniquement parce qu'elles sont des femmes. Ce n'est pas acceptable et nous devons tous, à notre place, agir pour faire disparaitre ces comportements d'un autre âge.

Cette session a pour objet de débattre des enjeux budgétaires de notre collectivité, vous le savez. Elle intervient dans un contexte national particulier, à l'heure du grand débat national lancé par le Président de la République pour tenter de trouver une issue à la crise sociale, née en novembre dernier du mouvement des « gilets jaunes ».

Comme je m'y étais engagé au mois de janvier après avoir obtenu votre accord de principe unanime, nous conclurons nos échanges par le vote d'une délibération spécifique. Celle-ci portera sur la contribution du Département de Lot-et-Garonne au grand débat dont la clôture a été fixée au 15 mars, soit vendredi prochain.

Dans ce cadre, le Président de la République a souhaité recueillir l'avis des présidents de Conseils départementaux. Je me suis donc rendu, à son invitation, au Palais de l'Élysée le 21 février pour participer à un déjeuner de travail.

Avec des collègues, nous étions répartis sur différentes tables, chacune présidée par un ministre. J'avais l'honneur de me trouver au côté de Jacqueline Gourault, la ministre en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Je lui ai rappelé la situation toujours délicate des Dépa rtements ruraux et la plac e essentielle qui es t la leur aup rès de nos concitoyens qui ont le sentiment d'être délaissés et méprisés par l'État.

Vous connaissez la ten eur de mon propos tout en tier cen tré a utour de l'exigence d'une véritable justice territoriale. Il cimente la légitimité du combat que nous menons tous ensemble sans relâche depuis plusieurs années.

Une nouvelle fois, donc, face aux plus hautes au torités de l'État, les Départements ont réclamé une remise à plat du mode de financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), qui constituent une large p art de nos dépenses. Des dépenses que l'État nous compense à très faible hauteur alors que nous les assumons pour son propre compte. Je veux simplement rappeler que le coût global des trois AIS est de 19 milliards dans notre pays et que l'État en compense à peine 10 milliards, les 9 autres restants à la charge des Départements.

Les solutions qui nous avaient été proposées à l'automne sur le sujet ainsi que sur la prise en c harge des mineurs non a ccompagnés é taient - v ous e n vou s en souv enez - no toirement insuffisantes.

Par ailleurs, l'ins tauration mal calibrée dan s la loi de finances pour 2019 d'un fonds de péréquation horizontale entre Départements riches et pauvres s'est avérée inopérante pour ouvrir une dynamique de réduction des écarts de richesses. Les critères retenus privilégient, en effet, la densité démographique et donc une base très étroite de Départements hyper-ruraux et écartent une dizaine de Départements - dont le nôtre - de densité moyenne, qui cumulent faibles ressources et fortes dépenses sociales.

À l'é chelle de nos c ollectivités, le grand débat au ra eu a u moins la v ertu de renouer le dialogue entre le chef de l'État, le Gouvernement et les Départements.

Tout res te cependant à faire. Je suis de tempérament o ptimiste et je veux croire que l'attention et l'écoute qui nous ont été accordées sont plutôt de bon augure. Mais, il nous faudra être vigilants et persévérants.

En dépit des difficultés et des incertitudes sur notre devenir, nous abordons, en Lot-et-Garonne, l'année budgétaire 2019 avec sérénité. Ce n'est pas le fait du hasard.

Les choix faits dans le cadre de la refondation de nos politiques publiques, engagée aux lendemains du renouvellement cantonal de 2015, portent aujourd'hui leurs fruits.

Ils auront nécessité des remises en cause difficiles et des efforts exigeants, c'est vrai. Mais ils auront p ermis de remodeler et d'actualiser nos politiques, d'une p art en nous conformant aux nouvelles règles édic tées par la loi NOTRe, d'autre p art en prenant en compte l'évolution de notre budget.

En procédant de la sorte, nous avons, en 2 018, replacé nos financ es su r une bonn e trajectoire. Nos principaux indicateurs sont aujourd'hui au vert :

- notre capacité de désendettement, réduite à 6 ans, a retrouvé des niveaux confortables, le seuil critique étant fixé à 10 ans ;
- nous a ffichons le meilleur taux d'épargne brute de c es dix d ernières années à 44,4 millions d'euros ;
- l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement a été limitée aux alentours de 0,5 % en 2018.

J'insiste sur ce chiffre qui se situe bien en-de ssous du s euil ajusté à 1,14 % par arrêté préfectoral pour le Lot-et-Garonne, dans le cadre des fameux pactes financiers soumis par l'État aux grandes collectivités.

Dans ce contexte, nos dépenses d'investissement se sont établies à 44,4 millions d'euros, soit un niveau supérieur à celui de 2017 - si l'on neutralise le montant exceptionnel lié à la participation au financement de la LGV de 20 millions d'euros. D ans le même temps, notre collectivité s'est désendettée à hauteur de 1,5 million d'euros, c'est-à-dire que notre co llectivité a remboursé pl us de capital qu'elle n'a emprunté.

Le cycle vertueux de nos finances est bien engagé, et je lais serai le soin a u rap porteur général du budget, Christian Dézalos, de préciser notre architecture budgétaire pour 2019.

Mais je veux rappeler clairement l'objectif : la poursuite du redressement des finances du Département et le renforcement de notre épargne brute pou r pou voir assumer les grands investissements en infrastructures routières, numériques, touristiques ... que nous projetons.

Pour respecter cet objectif en 2019 :

- nous n'augmenterons pas la fiscalité;
- nous poursuivrons la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- nous limiterons le recours à l'emprun t pour re ster dans une d ynamique de désendettement ;
- nous m ènerons une politique d'inves tissements sou tenus n écessaires au développement du territoire.

Cependant, 2019 va ouvrir une nouvelle période d'incert itude avec l'impact de la loi de finances 2019 sur les Départements, avec la mise en place de la réforme de la taxe d'habitation et une nécessaire réflexion approfondie sur la péréquation verticale et horizontale.

Le Parlement a dé finitivement ado pté le projet de loi de finances 2019 le 20 décembre dernier, dans un contex te social tendu face à la crise des « gilet s ja unes ». Cer taines « mesures d'urgence économique et sociale » ont d'ores et déjà été annoncées et intégrées dans le projet de loi de finances. L'équilibre budgétaire a ainsi été modifié par rapport au projet initial. Si, à ce jour, la dotation de fonctionnement des Départements s'emble stabilisée, 2019 verra la transformation de la dotation globale d'équipement en dotation de soutien à l'investissement départemental, et le désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales risque de reprendre.

Par ailleurs, s'annonce une réforme fiscale aux contours incertains. La loi de finances 2018 a instauré la réforme de la taxe d'habitation par la baisse de cet impôt par tiers en 2018 et 2019, avant une suppression t otale en 2020. Les contours de cette réforme sont en core incertains quant à la population concernée (80 % ou 100 % des foyers). Toutefois, le financement de cette réforme n'est pas clairement défini ce qu'i laiss e plan er une inc ertitude sur les financ es dé partementales et qu'elques inquiétudes.

En effet, le Premier Ministre a confirmé, lors de la Conférence nationale des territoires de juillet dernier, que la réforme de la fiscalité locale serait introduite dans un projet de loi de finances rectificative au 1er semestre 2019.

Les premières orientations seraient :

- le transfert aux communes de la taxe foncière su r les prop riétés bâties a ffectée au x Départements ;
- la compensation aux Départements de la perte de la taxe foncière par l'affectation d'un impôt national (CSG ou TVA) vous vous en doutez, cette disposition priverait les Départements de l'unique ressource assise sur un taux, ce qui leur ferait perdre la seule dynamique fiscale ;
- troisième élément, l'affectation aux structures intercommunales de ressources dynamiques cohérentes avec leurs compétences économiques. Il s'agit là d'un nouveau point de vigilance pour les Départements dans la mesure où la fraction de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui leur est réservée pourrait être concernée.

Enfin, je parlais d'une réflexion globale sur la péréquation parce que la péréquation verticale, c'est-à-dire le fonds de compensation de l'État pour le s allocations individuelles de s olidarité, a été dotée de 115 millions d'euros par an sur trois ans. Ce fonds est notoirement insuffisant - je rappelle que le différentiel entre la charge des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) et sa compensation par l'État est de 9 milliards d'euros. Il faudra donc faire bouger les lignes.

Sur la péréquation horizontale, un fonds de soutien interdépartemental a été créé suite au combat que j'ai mené au s ein de l'ADF p our une meill eure rép artition des richesses e ntre les Départements. C'est une fierté d'avoir réussi à faire voter, à la quasi-unanimité des Départements, cette péréquation horizontale, cette solidarité entre les Départements riches et les Départements pauvres. Il est alimenté par un fonds de 250 millions d'euros, financé par un prélèvement sur les droits de mutation des Départements les plus aisés.

Le choix fait par le groupe majoritaire de l'ADF de privilégier les Départements ruraux à très faible densité de population a défavorisé malheureusement notre collectivité.

Il faudra retravailler les critères afin que les Départements ruraux à densité de population moyenne et charges sociales fortes ne soient pas injustement écartés. Nous sommes une dizaine dans cette situation, toutes tendances politiques confondues.

Nos orientations politiques pour 2019 ont été établies pour relever un double défi : concilier des politiques publiques de proximité efficaces et innovantes avec la mise en place de grands projets porteurs d'avenir.

En effet, nous avons l'ambition de renforcer les solidarités humaines, qui constituent une de nos missions fondamentales. Ces solidarités sont au cœur de la cohésion sociale, menacée - si nous n'y prenons garde - par le s phé nomènes de d écrochage liés à la p auvreté très présente en L ot-et-Garonne.

Pour éviter la précarisation de publics vulnérables, nous nous battons sur plusieurs fronts en nouant notamment des partenariats avec le monde associatif.

Ainsi, nous sommes particulièrement impliqués en faveur de la qualité de vie des personnes âgées. Notre politique privilégie le maintien à domicile au travers d'un appui solide au secteur fragile malgré tout de l'aide à domicile.

Nous assurons également l'accompagnement des personnes en situation de handicap ainsi que des futurs et jeun es parents. N ous avons aussi la lourde responsabilité, avec des moyens budgétaires contraints, de protéger les enfants exposés à des situations de risques ou de danger.

À cet égard, je connais les difficultés du service de l'aide sociale à l'enfance. Les obligations de mise à jour réglementaire nécessitent un travail patient et long de formation et de réorganisation. Je ne doute pas de la réussite à terme de la démarche qui permettra de revaloriser le métier des agents et de mieux accompagner les enfants qui nous sont confiés. Comme je l'ai fait à l'occasion des vœux aux agents, je veux aujourd'hui renouveler ma confiance aux équipes de l'aide sociale à l'enfance.

Enfin, nous aidons nos concitoyens freinés par le manque de formation ou touchés par les aléas de la vie à emprunter ou à reprendre le chemin de l'insertion professionnelle.

La plate-forme numérique « JOB 47 » s'inscrit dans cette optique. Comme vous le savez, elle a vocation à faciliter le contact entre les bénéficiaires du RSA et les entreprises locales qui ont des difficultés à recruter, particulièrement dans des secteurs sous tension. Ce challenge est de taille et les résultats devront s'apprécier sur la longue durée.

Le Département a s u également bâtir une v ision pour le développement du territoire en portant ou en accompagnant les grands projets d'aménagement.

Vous avez tous à l'esprit le nombre et l'importance des chantiers en cours ou récemment lancés. Je n'en ferai pas la liste exhaustive. Je veux simplement en citer quelques-uns qui dessinent le futur visage de notre département.

Tout d'abor d, à l'heure de la révo lution numérique, le dép loiement acc éléré de la fibre optique en cinq ans, au lieu des dix initialement prévus, permettra dès 2023 d'assurer une couverture totale de notre département en très haut débit et devrait créer environ 300 emplois.

Dans ce même secteur, la sortie de la pre mière promotion d'étudiants de l'école In'Tech Sud témoigne à la fois de l'attrait d'une formation de haut niveau dans notre département rural et du rôle reconnu au Campus numérique dans le paysage départemental et régional.

D'autres aménagements et équipements feront évoluer la physionomie de notre territoire.

La modernisation de la RN21, de Villeneuve à l'autoroute, parachèvera le désenclavement du Villeneuvois et du Fumélois. D'autres chantiers d'envergure dans le domaine de la voirie sont d'ores et déjà programmés, qu'il s'agisse de la rocade de Marmande ou du pont du Mas d'Agenais dont les premiers travaux de renforcement seront effectués dans l'année.

Le Center Parcs, bien sûr, dont les travaux se poursuivent à bon rythme, donnera un nouvel élan à l'attractivité touristique de notre département et va créer également autour de 300 emplois. Sur ces mêmes terres des Coteaux et Landes de Gascogne, le projet d'implantation d'une immense ferme photovoltaïque nous positionnera parmi les leaders d'un segment majeur de la transition énergétique.

L'extension à Agen de l'École nationale d'administration pénitentiaire, dont je salue l'entrée en fonction récente du nouveau directeur, confortera la place de l'Agenais et du Lot-et-Garonne en matière d'enseignement supérieur. Dans le même ordre d'idées, nous apportons notre soutien à la création, au sein du pôle universitaire d'Agen, de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES).

Le Département bénéficie également de projets de développement d'entreprises à haute valeur ajoutée et à rayonnement national voire mondial, qu'il s'agisse de Biocoop et de Léa Nature à Damazan, de Végécroc à l'Agropole, de Deuerer à Villeneuve sur Lot ou de Vitamont à Monflanquin. Le secteur aéronautique connait un fort développement sur Marmande et Villeneuve.

Pour l'ensemble de ces projets, l'investissement global se chiffre en centaines de millions d'euros avec plusieurs centaines de créations d'emplois à la clé.

J'ai déjà e u l'occ asion de le dire, ja mais le Lot-et-Garonne n'a connu un tel niveau d'investissements publics et privés, et jamais il n'a connu un tel foisonnement de projets.

L'enjeu va être pour nous de fédérer et de dynamiser l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion dans notre département pour faire en sorte que tous les emplois créés puissent être pourvus.

En 2019, nous réaffirmerons aussi notre priorité en faveur de la jeunesse. En complément des formations supérieures déjà évoquées, je veux souligner notre soutien à l'expérimentation, dans neuf collèges, de la démarche Fusion Jeunesse. Cette opération qui vise à lutter contre le décrochage scolaire a été testée avec succès au Québec et elle est expérimentée en Lot-et-Garonne. Enfin, nous engageons le déploiement progressif d'un plan de modernisation des collèges pour offrir à nos jeunes les meilleures conditions d'études.

Mes chers collègues, la raison d'être du Département tient d'abord au service qu'il rend aux Lot-et-Garonnais et à la proximité qu'il cultive avec eux. Depuis un peu plus de dix ans, nous nous sommes régulièrement attachés, en dehors de la péri ode électorale, à recueillir les propositions des forces vives lot-et-garonnaises ainsi que les avis de nos concitoyens. Nous avons ainsi pu ajuster et adapter au mieux nos politiques publiques.

Aujourd'hui, le grand débat national lancé par le Président de la République appelle les Français à exprimer leurs attentes. Nous avons ensemble fait le choix d'y participer. Je vous proposerai ainsi d'adop ter un texte pos ant d es constats et formulant d es propositions, dont certaines sont innovantes, comme vous avez pu le constater. Ce texte ciblé sur les problématiques, compétences et actions relevant du champ d'action départemental, deviendra la contribution officielle du Cons eil départemental de Lot-et-Garonne.

Nous avons également souhaité que le plus grand nombre de Lot-et-Garonnais s'expriment. Dans ce but, nous avons ouvert un lieu dédié sur le site internet du Département recensant l'ensemble des thématiques intéressant la vie quotidienne des Lot-et-Garonnais. Les contributions reçues, une centaine à ce jour, seront adressées au Président de la République par l'intermédiaire de Madame la Préfète.

Au-delà de cette consultation, le D épartement a la volonté d'aller plus loin p our associer davantage les Lot-et-Garonnais à la décision. Dans cet esprit, je soumets aujourd'hui à votre vote le lancement de plusieurs initiatives.

Elles forment un arsen al d'outils permettant de donner corps à la notion de démocratie participative. Celle-ci n'a pas, bien sûr, vocation à se substituer à la démocratie représentative, elle vise au contraire à la compléter et à lui redonner un second souffle et une nouvelle légitimité. Vous aurez donc à vous prononcer sur la création d'un drot de pétition, l'instauration d'un collège consultatif citoyen et l'ouverture d'une réflexion sur la mise en place d'un budget participatif. Les modalités pratiques seront élaborées ensemble dans le cadre d'une commission spéciale regroupant la commission de refondation des politiques publiques et la commission Citoyenneté.

Mes chers collègues, les orientations budgé taires que j e vous soumets au no m de la majorité départementale traduisent la réussite de nos politiques publiques départementales. Je dis cela avec beaucoup d'humilité, tant la situation est fragile et le contexte national lourd. Mais force est de constater que, dans un contexte difficile, le Lot-et-Garonne tire son épingle du jeu.

Malgré l'étau financier dans lequel l'État nous enserre depuis trop longtemps, nous réalisons de grands projets que beaucoup de départements nous envient, et les liens que nous avons tissés avec l'ensemble des acteurs sociaux, économiques, culturels ou sportifs, nous permettent de déployer avec plus d'efficacité nos politiques de proximité.

Oui, mes chers collègues, je crois que le Lot-et-Garonne peut croire en son avenir.

Je vous remercie.

J'ai oublié de désigner le secrétaire de séance et je vais demander à la plus jeune membre de cette As semblée d'as sumer cette fonction. Merci, Madame Brandolin-Robert, d'être s'ecrétaire de séance. Et j'ai oublié de v ous faire adopter les comptes rendus des trois dernières s'essions. Ils ne soulèvent pas de difficultés. Nous avons également une motion déposée par la Majorité départementale relative au Grand débat national et à la contribution du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

RAPPORT N° 8001

APPROBATION DES DEBATS DES SESSIONS CONSACREES A CENTER PARCS, A LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 ET A LA SESSION DU 30 NOVEMBRE 2018

RAPPORTEUR: M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Maillou) M. PICARD Alain

Je donne maintenant la parole à Monsieur Dézalos, rapporteur général du budget.

M. DÉZALOS. – Merci , Mon sieur le Président. Mes chers collègues, comme vient de le rappeler le Président, le budget 2 019 sera le de uxième budget s'inscrivant dan s la dé marche de contractualisation financière engagée par le Gouvernement avec les collectivités territoriales.

Présentation d'un diaporama (cf. p. 45)

La première diapositive va faire apparaître que 2018 a marqué la fin du cycle de la baisse des do tations de l'État. Dés ormais, vo us le s avez, pour contenir la progression des dépenses de fonctionnement et a méliorer la capacité de financement des collectivités territoriales au titre de leur contribution au redressement du déficit public, l'État a chargé les préfets de définir, pour la période 2018-2020, un niveau annuel des dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser, et vous savez que tout franchissement de cette limite sera sanctionné financièrement par un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités.

Au total, les montants visés par l'État son t sensiblement identiques à ceux de la période précédente, c'est-à-dire 13 milliards d'euros, mais le changement de paradigm e es t complet. Dorénavant, l'acc ent est mis sur la ma îtrise des dépenses de fonctionnement, mais forc e e st de constater que cette nouvelle obligation de gestion est bien plus forte pour les Départements que pour les autres catégories de collectivités.

Pour le Lot-et-Garonne, la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement a été fixée au maximum à 1,14 %.

Cependant, comme l'a souligné la Cour des comptes dans son rapport annu el sur les finances pub liques loc ales, les dép enses liées aux all ocations in dividuelles de so lidarité (AIS), qui relèvent de la solidarité nationale – je pense que personne ne peut le contester – et sur l'évolution desquelles nous n'avons aucune prise, représentent près d'un tiers de ces dépenses.

Globalement, les dépenses s ociales repré sentent p lus de 6 5 % d es dépenses de fonctionnement, car s'ajoutent aux AIS les prestations d'aide aux personnes âgées dépendantes et aux personnes en situation de handic ap (frais d'hébergement et d'aid e à d'omicile) ains i que par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Dans ce secteur, les dépenses augmentent significativement avec la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

Or, bien que l'on constate, en 2018, un sensible infléchissement des dépenses de ce secteur social, leur croissance en 20 19 est évaluée à 1,5 %; ce q ui par conséquent nécessite de contenir l'évolution des autres dépenses de fonctionnement à un niveau très sensiblement inférieur à celui de 1,14 %, qui est le plafond qui nous est imposé.

C'est donc dans le respect de ce cadre imposé et étroit que les orientations budgétaires pour 2019 relatives à nos politiques de solidarités humaines, sociales et territoriales ont été définies.

Nous verrons formellement le co mpte ad ministratif au mois de juin, mais nous pouvons anticiper et voir les résultats 2018, en les rapprochant de ceux exigés par l'État, puis nous aborderons plus précisément les grandes orientations qui seront retranscrites dans le budget de cette année.

Le niveau d'épargne brute dégagé en 2018 est le meilleur niveau d'épargne brute de cette dernière décennie. La ligne en bleu indique les recettes, qui se situent à un peu plus de 375 M€. La ligne en rouge correspond aux dépenses. La différence est ce que vous voyez sur l'histogramme, c'est-à-dire 44 ,4 M€ d'épargne. La ligne grise définit notre ta ux d'épargne, c'est-à-dire le rapport en tre l'épargne brute de 44,4 M€ et les recettes de 375 M€, et vous voyez que nous sommes très nettement au-dessus du seuil d'alerte de 7 à 8 % : nous sommes là à 11,8 %. Donc nous pouvons dire que notre taux d'épargne brute sur cet exercice 2018 est très satisfaisant.

Quant à la capacité de désendettement, elle s'apprécie en nombre d'années nécessaires pour rembourser notre dette. Vous retrouvez tout en bas les 44,4 M€ de l'épargne brute et, en haut, 260,8 M€ d'encours de dette. Le ratio est de 5,9, un peu moins de 6 ans. Cela signifie que si nous consacrions la totalité de notre épargne brute au remboursement de la dette, il nous faudrait un peu moins de 6 ans pour la rembourser complètement. Vous voyez que nous nous situons très en dessous

du seuil d'alerte, à 10 ans. C'est donc également un meilleur ratio. Comme l'a dit le Président, nos ratios sont bons, ils ne préjugent pas de l'avenir, des difficultés que l'on peut encore rencontrer, mais en tout cas le redressement de ces ratios est de bon aloi.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Merci aux contribuables quand même!

M. DÉZALOS. – On fait là référence à l'appel fiscal d'il y a deux ans. C'est une chose, bien entendu. On ne va pas refaire l'historique de tout cela. Mais s'il n'y avait pas une politique déterminée, dans c hacune de s dire ctions, da ns c hacun de s s ervices e t dans c hacune des missions d e ce Département, les ratios ne seraient pas où ils sont. Nous aurons l'occasion de voir tout à l'heure qu'au niveau de nos dépenses à caractère social et à caractère général, dont les dépenses de personnel, une politique de rigueur a été mise en œuvre de façon efficace. Je cro is qu'il ne faut pas tout mettre sur l'appel fiscal qui a été fait à la demande de la Chambre régionale des comptes il y a deux ans.

Voilà pour la capacité de désendettement. Il faut ajouter que la collectivité a remboursé plus de capital qu'elle n'a emprunté, ce qui s'est traduit par une baisse de l'encours de la dette de 1,5 M€ alors que I e niveau d'investissement est res té s upérieur à c elui de 2 017 (hors participation exceptionnelle au financement de la LGV, qui s'établissait à un peu plus de 20 M€).

En ce qui concerne le taux réel d'évolution de nos dépenses de fonctionnement, entre 2017 et 2018, nous n'allons pas donner de chiffre précis, que nous verrons au compte administratif, mais nous pouvons aujourd'hui rappeler que l'État nous a fixé un plafond de 1,14 % et dire dès à présent que la collectivité se situera très en deçà de ce chiffre, et ce, en dépit de l'évolution à la hausse dans le secteur social, même s'il s'est produit un infléchissement. Le fait de se situer en dessous de ce plafond pour l'exercice 2018 est une bonn e chose, et nous auro ns l'o ccasion de le voir ave c le compte administratif.

L'amélioration constatée tient plus particulièrement aux efforts soutenus depuis plusieurs années en matière de gestion, ainsi qu'à une meilleure dynamique de nos recett es portées par une croissance des recettes fiscales, notamment celle des droits de mutation à titre onéreux, et surtout par l'arrêt de la baisse des dotations. Je vous rappelle que la perte cu mulée sur la période 2014-2017 représentait un peu plus de 35 M€. Bien qu'il n'y ait plus de baisse, ce manque à gagner est toujours présent.

La diapositive suivante vous indique le s éléments de la trajectoire du budg et 2019. Les objectifs sont de :

- maintenir le bon niveau des indicateurs de gestion à fiscalité constante;
- respecter la limi te des dépenses de fonctionnement telle que notifiée dans l'arrê té préfectoral ;
- mener une politique déterminée d'investissement par exemple pour les collégiens, parce qu'on connaît les besoins importants en termes d'investissement dans les collèges, et vous verrez qu'il y a là plus qu'un coup de pouce qui sera proposé au moment du budget, mais pas seulement pour les collèges et globalement pour le développement du territoire, en limitant le recours à l'emprunt et en poursuivant une politique dynamique de désendettement.

C'est là que se situe notre challenge. Il faut que nous restions déterminés à agir pour le développement de ce département, mais nous devons le faire en maintenant la bonne rigueur de gestion. Notre capacité d'investissement n'est pas infinie, donc c'est un juste équilibre entre c e que nous pou rrons faire en matière d'in vestissement et ce que nous autorise notre si tuation financière, améliorée certes, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut lâcher la bride.

Quelles son t les perspe ctives 2019 ? Je v ous propose d'aborder les éléments le s plus significatifs.

Les rec ettes de fonc tionnement sont évaluées à 373 M€ et progressent de 6,2 M€ par rapport à la prévision du BP 2018. Elles restent relativement dynamiques du fait de la croissance des recettes fiscales tant directes qu'indirectes.

Concernant la fiscalité directe, vous savez qu'en 2019 l'État aligne la réévaluation forfaitaire des bases fiscales sur l'inflation. Par conséquent, le chiffre qui est retenu est une revalorisation de ces bases forfaitairement de 2,2 %, soit plus que les années précédentes. Il faut en prendre acte. Nos prévisions int ègrent auss i une variation physique de 1,2 % - c'est-à-dire p lus d'entreprises et de contribuables. Il est attendu au total un produit fiscal complémentaire de 3,5 M€, à taux d'imposition inchangé.

À ce montant vient s'ajouter l'augmentation prévue des DMTO (Droits de mutation à titre onéreux). Au rega rd de la forte varia bilité de cette recette en fonction de la situation du marché immobilier, la ressource ant icipée est de 39,5 M€, soit +2,2 M€ de BP à BP (bud get primi tif). Cette évaluation tient comp te des tenda nces observées ce s deux dernières anné es, e lle reste toutefois prudente par rapport au réalisé 2018.

Quant à la dotation globale de fonctionnement, conformément à l'engagement de l'État de maintenir l'enveloppe nationale, le montant estimé de la DGF 2019 est de 51,7 M€, prévision identique à celle de 2018.

En ce qui concerne les dispositifs de péréquation, deux mécanismes nouveaux de soutien ont été mis en place par le Gouvernement en faveur des Départements les plus fragiles. Ceux dont le reste à charge au titre des AIS dé passe la mo yenne observée dans l'ensemble des Départements seraient bénéficiaires d'une fraction du fonds de stabilisation, doté de 115 M€ et institué pour une période de trois ans. En 2019, la collectivité serait parmi les 33 Départements concernés et recevrait à ce titre, sous réserve de confirmation, 1,4 M€.

L'autre fon ds, in stitué sur la du rée de s pa ctes financiers, est un fonds de soutien interdépartemental (FSID) destiné à mieux prendre en compte les coûts associés à la grande ruralité (densité, vieillissem ent, mobilité, présence des services publics…). D'un montant de 250 M€, 48 Départements devraient être éligibles à œ fonds. Nous en faisons partie également et nous pensons pouvoir atteindre une attribution nette de 1,2 M€.

Quant aux autres recettes, elles progressent légèrement ou restent sensiblement à des niveaux identiques à ceux de 2018.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, leur évolution ne devrait pas dépasser 1 % de BP à BP et leur montant se limiterait à 338,3 M€ contre 335,9 M€ au BP 2018.

On co nstate un net inf léchissement de l'au gmentation des dépen ses sociales, qui représentent la part prépondérante du budget de fonctionnement (67 %). Leur progression évaluée à 0,9 % de BP à BP serait néanmoins de 1,5 % par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2018 (donc au-dessus du taux d'év olution de 1 ,14 % impos é p ar l'É tat). Le RSA (+ 2,8 %) et les frais d'hébergement en établissement (+ 4,2 %), qui progresseraient essentiellement du fait du nombre de MNA pris en charge, portent la quasi-intégralité de cette évolution.

Concernant les charges de personnel, nous poursuivons notre politique de gestion des ressources humaines en gardant la perspective de stabiliser, hors mesures Gouvernementales, la masse salariale.

Cet objectif est d'autant plus difficile à atteindre que nos marges de manœuvre sont très limitées. Rappelons que le ratio des dépenses de personnel / habitant pour le Lot-et-Garonne est un des plus bas : unique ment deux Départements se trouvent, en 2017, au-dessous de ce ratio. Nous

sommes à 181 € par habitant alors que le ratio de la strate est situé à 215 €. Il est d'autant plus difficile de faire encore des économies dans ce domaine alors que nous sommes déjà à un niveau très bas.

Pour 2019, les mesures exogènes d'évolution de la masse salariale, principalement la mise en œuvre du Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) et le Glissement vieillesse technicité (GVT), ont un impact évalué à 1 M€. Néanmoins, les mesures de gestion qui seront déployées devraient permettre de limiter sensiblement ce besoin et d'obtenir la stabilité de la masse salariale (hors mesures Gouvernementales).

Quant aux autres dépenses de fonctionnement, la recherche d'économies se poursuit dans tous les domaines afin de limiter leur évolution à 0,5 %, par l'optimisation de la politique d'achats, par des e fforts sur la maintenance et l'entretien des bâtiments, par u ne gestion active du patrimoin e immobilier et foncier, par le développement de la dématérialisation, etc. Ces mesures sont désormais mises en œuvre dans les services.

Au rega rd de toutes ces propos itions de re cettes e t d e dépenses, l'épargne bru te prévisionnelle dégagée serait de 34,9 M€. Elle se présente donc en progression sensible par rapport à celle de 2018 (qui avait été estimée à 30,9 M€, mais en réalité nous l'anticipons à un peu plus de 44 M€). Nous espérons que cette épargne brute sera encore supérieure en 2019 par rapport au BP. Tout ceci s'inscrit pleinement dans l'amélioration de notre situation financière.

Au niveau de l'investissement, sujet évidemment important, un programme de 55,5 M€ est envisagé, adossé au niveau d'épargne dégagé. Je me permets de faire remarquer que ce niveau est élevé. L'idéal serait de se situer plutôt à 45 M€, mais je vous ai parlé tout à l'heure, et le Président aussi, d'une volont é déte rminée de travailler au développement du territoire, ce qui suppose des investissements. Quels sont-ils ?

Il s'agit d'a bord des programmes réc urrents, pour 40,8 M€ : réseaux ro utiers, collèges, bâtiments départementaux, p olitique de s olidarité territoriale, a ttractivité du territoire (tourisme, économie, etc.), établissements d'accueil pour personnes âgées.

Nous propos ons 10,5 M€ d'opérat ions s pécifiques, c omprenant no tre p articipation au déploiement du très haut débit (à hauteur de près de 4 M€), notre contribution à la réhabilitation du Campus numérique (1,4 M€), et la dernière partie de notre subvention pour l'implantation du Center Parcs (5,4 M€).

Vous trouvez ensuite 1,65 M€ pour les grands projets routiers : bouclage de la roca de de Marmande et le pont du Mas d'Agenais, en tout cas de ce qui peut être fait en 2019, puis que cette opération est d'un coût plus élevé.

En de rnier lieu, nos in vestissements comportent des pro jets pa rtenariaux, à savoir la déviation ouest d'Agen et la RN 21, à hauteur de 2,5 M€. Il s'est tenu hier une réunion du comité de pilotage entre le Département et l'Agglomération pour faire un point d'étape sur ces projets partenariaux et sur les engagements des collectivités et de l'État, avec toutes les questions qui peuvent se poser.

Ce programme ambitieux qu'on vient de détailler est principalement financé par l'autofinancement dégag é de la section de fonctionnement et par les re cettes propres de la section d'investissement.

Le besoin de financement, c'est-à-dire le recours à l'emprunt, est li mité à 25 M€ a fin de maintenir l'encours de la de tte à un niveau q uasi s table e t préserver ains i n otre c apacité d e désendettement.

Voilà les éléments essentiels qui seront repris, si vous en êtes d'accord, pour élaborer le BP 2019.

La trajectoire des finances des collectivités définie par l'État, et plus précisément celle des Départements, sur la période 2018-2020, paraît réalisable à court terme mais, il nefaut pas se le cacher, elle est certainement beaucoup plus incertaine au-delà.

Au nive au départemental, nous a vons la volonté d'agir a u mieux dans le champ de nos compétences et répond re ainsi pleinement aux attentes et besoins des Lot-et-Garonnais, mais il faut reconnaître que les obstacles sont nombreux. Hier, l'obstacle était la baisse, pendant quatre années consécutives, de la dotation globale de fonctionnement, Aujourd'hui, c'est la contrainte de respecter un objectif d'évolution de nos dépenses de fonctionnement éventuellement avec une sanction financière en cas de dépassement. Et demain, ce sera non seulement le transfert annoncé de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal, un élément important dont a parlé le Président, puisqu'il s'agit du seul levier fiscal, qui s era transféré pour pal lier la suppression de la taxe d'habitation, et ce sera aussi la refonte de l'ensemble des mécanismes de péréquation, sur lesquels nous avons très peu de lisibilité.

Ainsi, des besoins vont croissant et des ressources sont largement incertaines et, en outre, le problème majeur du financement péren ne des AIS reste toujours sans réponse alors que les dépenses devraient continuer de progresser dans les années à venir.

Si l'État a prop osé pour 201 9 quelques adapta tions au bénéfice de s budg ets de s Départements les plus fragilisés, le compte n'y est pas. En effet, dans le cadre de la contractualisation, il a finalement accepté que les dépenses 2018 au titre des MNA soient retraitées dès lors que leur évolution par rapport à 2017 ex cède le taux d'évolution fixé par l'arrêté, soit 1,14 % pour le Lot-et-Garonne. En revanche, ce même principe n'a pas été retenu pour les AIS, la neutralisation n'intervenant qu'au-delà d'une majoration su périeure à 2 %. Ce qui se situe entre 1,14 et 2 % vient impacter nos résultats.

L'État a ég alement renforcé, su r u ne période limitée de trois a ns, la péréquation en instaurant les deux nouveaux fonds que nous avons évoqués précédemment. Mais il s'agit finalement d'une réponse partielle, temporaire, qui se superpose aux nombreux mécanismes déjà existants et très complexes sans pour aut ant cerner l'intégralité des disparités t erritoriales et de richesse des Départements.

Malgré ces mesures que l'on pourrait d'ailleurs qualifier d'ajustements, la situation financière des Départements est loin d'être stabilisée de façon pérenne.

Cependant, dans ce contexte, nous voulons prouver notre capacité à nous adapter et à poursuivre la mise en œuvre de nos politiques de solidarités et de développement du territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est dans ce cadre, chers collègues, que s'inscrit notre débat d'orientations budgétaires. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Qui veut intervenir ?

M. LEPERS. – Monsieur le Président, chers collègues, la nouvelle d u dé cès de no tre collègue, Pierre Costes, nous a profondément attristés. Au-delà de ce qui pouvait nous séparer, nous avions du respect pour l'homme et pour son engagement. Il était un élu impliqué au service du territoire. Permettez-moi, au nom de notre groupe, de vous adresser, à vous, membres de la majorité qui étiez ses collègues et amis, ainsi qu'à sa famille et ses proches, nos plus sincères condoléances. Merci, Danièle, pour ton émouvant témoignage ce matin.

Mes chers collègues, aujourd'hui, dans un contexte national plutôt morose, alors que notre pays est confronté, depuis plusieurs mois, à des mouvements de contestations, je voudrais vous parler de confiance.

La confiance est le ciment de toute relation pérenne. C'est ce qui crée des liens solides et durables tant dans la vie privée que dans la vie publique. Dans une société, c'est ce qui permet notamment de faire fonctionner la démocratie, ce qui amène des citoyens de tout horizon à confier des responsabilités à des représentants politiques.

Malheureusement, cette confiance nous fait, aujourd'hui, d'éfaut. Ne n ous voilons pas la face : ce que nous traversons, actuellement, est véritablement une crise de confiance.

Une partie de nos concitoyens ne croient plus en rien. Ils ne croient plus en la démocratie, ils ne croient plus en leurs institutions, ils ne croient plus en l'Union Européenne, ils ne croient plus en l'État, ils ne croient même plus en l'action locale, pourtant si proche de leur quotidien.

Pourtant, la résolution de nos problématiques ne pourra passer que par le rétablissement d'une véritable confiance. Cette confiance, il faut la restaurer à bien des niveaux : au niveau européen, au niveau national et même au niveau local. De ce point de vue, les enjeux à venir sont particulièrement importants.

Au n iveau européen, tout d'abord, avec la tenue, dans les prochaines semaines, des élections européennes.

Malheureusement, la défiance d e n os c oncitoyens n' épargne p as les ins titutions européennes. Bien au contraire, elles sont vivement critiquées.

Il faut nous rendre à l'évidence, loin de permettre à tous les citoyens de nos pays de vivre mieux, les ins titutions eu ropéennes apparaissent, aujourd'hui, partic ulièrement inadaptées v oire impuissantes sur bien des sujets. Elles ne s ont plus, a ux yeux de s c itoyens, qu 'un « monstre technocratique » éloigné des réalités.

Pourtant, si l'Union Européenne doit évoluer et s'adapter, elle n'en est pas moins un échelon essentiel pour l'avenir. Mes voyages professionnels m'auront appris au moins une chose : vu de plus loin, sans l'Europe, la France apparaît bien fragile face aux hyperpuissances que sont les États-Unis ou la Chine. Il nous faut donc travailler ensemble dans l'Union Eu ropéenne pour peser face à la concurrence mondiale.

Les députés européens, qui seront élus le 26 mai prochain, auront une lourde responsabilité dans le rétablissement de la confiance. La tâche est rude. Il leur faudra, au sein de l'Union Européenne, changer les habitudes, rationaliser les procédures et s'emparer des sujets essentiels pour l'avenir de notre zone. Des décisions vont devoir être prises rapidement, au risque d'aggraver la crise de confiance actuelle.

Je suis, pour ma part, sur ce sujet un incorrigible optimiste. Je crois en la capacité de l'Europe à se réformer durablement et à retrouver la confiance des peuples. Pour cela, j'espère que les électeurs mesureront l'enjeu de ces élections à venir.

Au niveau nationa I, ég alement, le Présid ent de la Répu blique a la lourde charge, ces prochaines semaines, de rétablir la confiance perdue.

Les mouvements contestataires de ces derniers mois ont montré l'ampleur de la fracture sociale et territoriale qui existe dans notre pays et ont révélé la crise de confiance dont je vous parle aujourd'hui. En annonçant le Grand Débat National – avait-il vraiment le choix ? – le Président de la République a lancé un pari aux Français. Il a surtout amplifié les attentes qui existaient déjà chez nos concitoyens.

Nous avons, pour notre part, groupe L'Avenir En semble, choisi de participer et d'apporter notre contribution écrite dans le cadre de ce Grand Débat National. Il nous a semblé important, dans ce

contexte, de ne pas p ratiquer la politique de la chaise vide et de s'engager pleine ment dans la démarche. Il ne s'agissait pas, pour nous, de parler de nous ou de n'aborder que nos problèmes de conseillers départementaux, mais bien de relayer les inquiétudes et les attentes des citoyens.

Le sentiment d'abandon des habitants, les services publics qui ferment, les équipements qui viennent à manquer, les fins de mois difficiles sont autant de préoccupations dans nos cantons. Ainsi, à travers quatre pages de contribution, nous avons proposé des axes de réflexion et des solutions concrètes pour l'avenir de la France et de ses territoires.

Il s'agit, tou t d'abord, de red onner du pouvoir d'ac hat aux Français en repensant, par exemple, la fiscalité – n ationale et loca le – pour qu'elle soit plus ju ste et plus é quitable p our les contribuables. Comment expliquer aux Français les si grandes disparités d'imposition qui existent entre les territoires? Pour les ruraux comme nous, c'est la double peine. Il faut, également, dès à présent, réindexer les pen sions de re traites sur le coût de la vie afin de permettre à nos a inés de pr ofiter sereinement de leurs années de retraite.

Les réponses politiques devront également plasser par la relance de l'économie de nos territoires. En la matière, la priorité est simple : réduire la pression administrative et fiscale qui pèse sur nos petites en treprises, nos artisans et nos commerçants. Laissons-les travailler! Réduisons les charges et l'es normes. Il me revient à l'esprit cette phrase, au combien d'actualité, du Président Pompidou : « Arrêtez d'emmerder les Français! ».

De même, la réduction de la fracture sociale et territoriale doit passer par la mise en place d'un système social plus juste et plus efficace. Aujourd'hui, notre système est à bout de souffle. Trop complexe, illisible, trop rigide, mal coordonné, il ne répond plus aux problématiques rencontrées. Il nous faut le simplifier et créer un parcours mieux adapté aux demandeurs. En matière de réinsertion, il nous faut développer un s ystème plus incitatif au retour à l'emploi et favoriser réellement la formation professionnelle. Cela doit être une priorité. Pourquoi ne pas également généraliser la mise en place d'actions innov antes q ui exis tent dans le do maine comme, par ex emple, le dispositif « RSA / Bénévolat » ? Nous continuons de penser, Monsieur le Président, que nous devrions mettre en place, à l'image de nos collègues al saciens, ce dispositif dans notre département. Votre in itiative de re ndre obligatoire l'inscript ion de tous les bénéficiaires du RSA sur la plateforme JOB 47 semble être un premier pas dans cet objectif, même si elle contrarie quelque peu votre fond idéologique.

Pour contribuer à restaurer la confiance et ré former notre pays, il faudra également faire évoluer notre démocratie. Une rénovation nécessaire qui passerait, certainement, par la diminution du nombre de parlementaires. Mais cette diminution doit s'organiser sur la base d'une logique géographique et non démographique, afin de ne pas affaiblir nos territoires ruraux. L'effet serait alors purement catastrophique pour nous. De même, il serait intéressant de remettre en place le « conseiller territorial ». Un élu unique pour siéger à la fois à la Région et au Département permettrait de réduire intelligemment le nombre d'élus locaux tout en leur permettant d'avoir une vision transversale sur les projets de territoire. Il nous faut également favoriser l'engagement citoyen (associatif notamment) grâce à la reconnaissance par l'État du temps passé au service de la communauté et de l'intérêt général.

Notre société doit égalemen t garan tir une véritable égalité des chances. Pour cela, en matière d'éducation, il faut cesser les f ermetures de classes en milieu rural basées sur de si mples enjeux budgétaires. Il faut développer un véritable suivi éducatif et un parcours d'orientation clair en faveur des jeunes défavorisés et des jeunes issus des territoires ruraux. Lever les obstacles sociaux et géographiques qu'ils peuvent rencontrer. Il nous faut les encourager à la mobilit é pour leur donner toutes les chances de réussir dans la vie. Accompagnons mieux les jeunes de nos territoires et formons les citoyens responsables et engagés de la société de demain.

Enfin, il sera indis pensable que le Préside nt de la Répu blique s'attèle à résorber efficacement les inégalités territoriales. Le sujet de la désertification médicale est notamment un sujet essentiel. Il y a urgence. Que cela passe par l'augmentation du nombre de médecins formés, par la

création d'un zonage pour l'installation des nouveaux médecins ou par la limitation du nombre d'années réalisées en tant que remplaçant, il faut avoir le courage politique de mettre en place des solutions et recréer u n maillage territorial. D'autres s ervices, é quipements e t in frastructures es sentielles s ont également à développer dans nos territoires ruraux. Que cela soit en matière de téléphonie mobile, en matière d'ac cès au n umérique ou e ncore, de g randes infra structures ferroviaires, aéro portuaires ou routières, d e véritables inv estissements do ivent ê tre e ngagés. Inscrivons dan s la loi l'ob ligation d'investir un euro dans les territoires ruraux pour tout euro dépensé en zone urbaine afin de rétablir l'équilibre territorial.

Voilà, en quelques mots, la teneur des éléments que nous avons transmis au Président de la République. Des propositions qui, selon nous, peuvent être le socle du rétablissement de la confiance et du nouveau « contrat social » dont notre pays a besoin.

Nous sommes, d'aille urs, rav is que la majorité départementale nous rejoigne sur bon nombre de ces sujets et que le Département du Lot-et-Garonne apporte également une contribution. Espérons que les participations de ce genre, exprimant la voix de la ruralité, se seront multipliées, et souhaitons, surtout, que le Président de la République entende nos arguments.

Aujourd'hui, bien plus encore qu'il y a que lques mois, les attentes sont immenses. Pour restaurer la confiance, ce Grand Débat doit impérativement déboucher sur des actes. Le Président de la République ne pourra se contenter d'effets d'annonce ou de « mesurettes » pour rétablir l'ordre et redonner confiance. Il devra proposer des réformes profondes et agir rapidement, faute de quoi la crise de confiance deviendra irréversible.

Enfin, sur le plan local, nous av ons éga lement, nous élus, no tre rô le à jouer dans le rétablissement de cette confiance. Un rôle essentiel et une responsabilité d'autant plus grande que nous sommes, c haque jour, a u c ontact de nos c oncitoyens. Nous c onnaissons leurs d ifficultés et leur quotidien.

Aussi, nous ne pouvons, aujourd'hui, nous contenter, comme cela a été trop souvent le cas ces dernièr es anné es, au niv eau nationa l c omme au niveau local, de faire simplement de la communication et de l'affichage politique. Il nous appartient de faire preuve de toujours plus d'humilité et de réalisme dans notre approche. Il nous faut cesser les grands discours pour nous concentrer sur les actions encore possibles.

Demandons-nous ce que nous pouvons faire pour rétablir la confiance de nos administrés en notre action. Faire croire, no tamment, à une toute-puissance du Conseil Départemental ne nous apportera rien. Nous sommes ici tous b ien conscients des limites de l'action de notre collectivité, à présent désarmée par la loi NOTRe et contrainte financièrement. Si, à œ jour, le Conseil Départemental peut encore exercer ses compétences, n'oublions pas que c'est grâce aux impôts des Lot-et-Garonnais et à la hausse que vous, majorité départementale, leur avez imposée en 2017. Cela porte donc à 35 % la hausse d'imposition depuis le début de votre gouvernance : 15 % en 2009 et 20 % en 2017. C'est énorme !

Monsieur le Président, vouloir mettre en place des mécanismes de démocratie participative est, évid emment, lou able. No us ne pouvons qu 'être a ttentifs à une tell e dé marche. Mais malheureusement, je doute un peu de la sincérité et beaucoup de l'efficacité de celle-ci. Quelques petits dispositifs participatifs, à la veille des prochaines élections départementales, ne suffiront pas à faire oublier les limites de l'action de notre institution, ni à restaurer la confiance des Lot-et-Garonnais en leurs responsables politiques. Dans le contexte que nous traversons, soyez sûrs que nos concitoyens ne se contenteront pas de quelques miettes ou encore moins, d'un énième plan de communication de la majorité départementale. Une fois de plus, vous nous vendez de l'eau tiède.

Trop longtemps, les responsables politiques de tout bord ont joué avec la confiance des Français pour les résultats que l'on connaît aujourd'hui.

Peu importe l'échelon dans le quel nous siégeons, nous avons tous un rôle à joue r pour résorber le malaise actuel et rétablir la confiance. Cette confiance sera indispensable pour construire l'avenir de notre pays. Sachons donc nous montrer, chacun à notre niveau, à la hauteur des attentes exprimées par nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers collègues, ma chère Danièle, à notre tour, avec Nathalie, de rendre hommage, ce matin, à Pierre Costes. L'annonce brutale de son décès nous a terriblement bouleversés. Tout a été dit sur l'homme, sur son parcours professionnel, sa vie politique, s on inv estissement loc al et départemental, s es missions qu'il remplissait toujours avec dévouement, qu'elles touchaient au social, à l'insertion, à l'habitat ou à la santé.

Pierre Costes était aus si le vénérable Président du Conseil de surveillanc e du Centre hospitalier de la Candélie. Je me souviens encore de son coup de fil, au printemps 2014, je venais d'être élu maire de Pont-du-Casse, et il me proposait de devenir vice-président du fameux Conseil de surveillance. J'ai dit « oui » sans même ré fléchir, tant sa proposition fut claire, honnête, droite, avec cette pointe d'humour qui le caractérisait tant. Avec Pierre Costes je ne pouvais que m'entendre. Et quand bien même, rappelez-vous, il y a eu une prise de bec, en « live », ici même, dans cet hémicycle, en novembre dernier, lors de la DM2 – rappelez-vous, j'avais gentiment égratigné le président Macron et Pierre m'avait traité de journaliste BFM compatible, l'insulte suprême pour un ancien scribouillard de mon rang. Oui, on s'est toujours bien entendu avec Pierre. D'ailleurs, juste après cette joute verbale, on s'était parlé, entre hommes. On en avait même rigolé ensemble. L'échange, toujours franc avec lui, s'était terminé par une tape amicale. Et un petit rictus...

Oui, avec Nathalie, on l'aimait bien. On adorait son côté ours mal léché. On avait parfois l'impression qu'il faisait la gueule. C'était Pierre Costes. On se délectait aussi de ses bons mots. Ça fait drôle aujourd'hui, d'en parler au passé.

À la Cand élie, on s'y croisa it s ouvent, tous les tro is. Je s iégeais av ec lui lors des commissions paritaires. Sur des dossiers brûlants, parfois complexes, un simple regard suffisait. On parlait d'une même voix. La sienne était particulière. Singulière. Chaleureuse. Parfois cassante. Parfois clivante. Souvent croustillante. Combien de fous rires m'a-t-il déclenchés, en pleine inauguration ou au cours de cérémonies officielles ?

Avec son air de ne pas y toucher, il avait le sens de la répartie. De la formule. Et du contrepied.

Il se moquait éperdument des codes. Avec un tel aplomb qu'on ne pouvait que l'admirer. Et le bader !

Dernier exemple en date : en janvier dernier, lors de la cérémonie des vœux à la Candélie. Ce jour-là, devant un parterre de personnalités – il y avait là le directeur de la Candélie, le directeur de l'ARS, le colonel de la gendarmerie, un aéropage de maires plus importants les uns que les autres, des sommités de la santé, j'en pas se et des meilleurs –, ce jour-là, il avait tout simplement mas sacré le protocole, ne saluant et ne citant personne à l'exception de... Nathalie Bricard. C'était un pari. Il l'avait relevé avec brio. Et audace. Ma voisine de gauche devint rouge comme une tomate de Miramont-de-Guyenne, et moi, mort de rire, je ne pus retenir quelques éclats, venant troubler la solennité du moment.

Il était comme ça, Pierre Costes. Irrésistible, imprévisible. Et facétieux.

Son discours griffonné sur un bout de papier plié en quatre, peut-être même en huit, sorti de la poche de son pantalon au tout dernier moment, fut un nouveau moment de bravoure.

Un discours court – comme on les aime –, bien trempé, teinté d'humour, inondé de bons mots, truffé d'allusions et de sous-entendus. Du Pierre Costes dans le texte ! Et c'est un « journaliste BFM compatible » qui vous le dit...

Oui, Pierre Costes va nous manquer. Il nous manque déjà...

Hé oui, la vie reprend toujours son cours. Heureusement. Et avec elle, son lot de rendezvous programmés. Comme celui de ce matin, qui nous amène, malheureusement sans lui, à débattre ensemble des futures orientations budgétaires de notre Département.

La loi de finances 2019, votée fin décembre en pleine crise sociale, est venue confirmer la stabilisation des dotations de fonctionnement des Départements. Vous savez quoi, ça nous fait une belle jambe. Clairement, ce n'est pas ce geste qu'on attendait de l'exécutif.

Si la seule baisse des dotations d'État était re sponsable de l'appauvrissement de no tre collectivité, on le saurait. Vous le savez tous ici, c'est le non-remboursement des restes à charge, au titre des allocations individuelles de solidarité, qui plombe les finances de notre Département, et plus globalement, des Départements ruraux.

Et si le flou persiste toujours sur la réforme de la taxe d'habitation et du financement qui va avec, le s première s orienta tions, p ondues lors de la Con férence nationale des territoires cet é té, n'annoncent vraiment rien de bon pour les Départements, qui pourraient perdre, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, Président, la taxe foncière sur les propriétés bâties, au détriment des communes. Vous connaissez le dicton Gouvernemental : Qui dit privation, dit forcément compensation. On parle déjà de l'affectation d'un impôt national pour compenser la perte de ces recettes. Vous savez aussi avec quelle prudence et quelles pincettes il faut prendre le terme « compensation ». Chat échaudé...

En tous les c as, cette disposition priverait les Départements, dont le nôtre, de l'unique ressource assise sur un taux. Ce qui leur ferait perdre, au passage, la seule dynamique fiscale qui leur reste. Attention, danger !

Ajoutez à c ela un nouv eau po int de vigilance, que vous avez rappelé aussi, Président, concernant la fraction de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), qui pourrait être impactée p ar une nouvelle mes ure souhaitée par le Premier ministre : l'a ffectation de nou velles ressources d ynamiques aux struc tures intercommunales, en co hérence av ec l eur co mpétence Économie. C 'est t out à f ait « entendable ». Ma is le coup serait e ncore dur, très dur, p our l es Départements, qui apparaissent plus que jamais aujourd'hui comme les parents pauvres de notre millefeuilles territorial. On ne peut ici que le regretter. Mais restons positifs et optimistes.

En Lot-et-Garonne, on n'a pas de pétrole mais on a des idées. Et de la suite dans les idées, comme l'aurait si bien dit Pierre Costes.

Le maintien des services de proximité, des outils pour accompagner les projets communaux, le soutien à la construction des log ements conventionnés, la rénovation des collèges, une politique éducative dynamique, un soutien constant à l'enseignement supérieur, de nouvelles actions citoyennes, le déploiement du très haut débit, la lutte contre le recul des terres agricoles, le développement durable, les mobilités douces, la valorisation du patrimoine, des projets touristiques de grande envergure, la mise en lumière du bénévolat, une politique cinématographique agressive, voilà une liste à la Prév ert qui rappelle à chacun d'entre nous, les priorités et les missions du Département pour les prochains mois, les prochaines années. Sans oublier bien sûr des investissements lourds pour des projets structurants, principalement routiers.

Certains y trouveront peut-être un manque d'ambitions, qui s'explique facilement par un manque de moyens financiers. CQFD.

D'autres trouveront la feuille de route bien remplie, et surtout en adéquation avec not re situation financière, le manque cruel de visibilité et le flou fiscal savamment entretenu par l'État.

Ce matin, il est un sujet qui nous tient tout particulièrement à cœur, à nous membres du groupe « La D ynamique Citoyenne », vous l'aurez compris , c'est l'idée de bâ tir tous ensemble un département d'initiative citoyenne. Comprenez ici qu'on ne peut que s'en réjouir. C'est un grand « oui » que nous formulons à cette initiative. Et nous pouvons déjà vous dire, avec Nathalie, tous deux adeptes de la démo cratie participative, que nous apporterons notre pierre à l'édifice, po ur mettre en place, à l'échelle de notre territoire, une vraie gouvernance citoyenne.

Lors de la dernière session du Conseil Départemental, nous avions déjà proposé, ici même, de réfléchir à la mise en place d'un budget participatif, comme vient de le faire le Département voisin du Gers. Quelques chiffres pour rappel : 1 million d'euros fléché sur le budget d'investissement, 25 % des Gersois avaient répondu au questionnaire pour 36 projets retenus, qui verront le jour en 2019. Des projets qui touchaient principalem ent au sport, à la culture, à l 'inclusion des per sonnes à mobilit é réduite...

Vous entendez notre enthousiasme. Toutefois, j'aimerais y mettre un petit bémol.

De grâce, sur l'autel de la démocratie participative, ne construisons pas une nouvelle usine à gaz, qui serait à la sortie contre-productive pour tout le monde. Il faudra faire vivre ces nouveaux dispositifs. Et pour les faire vivre, il faudra s'en donner les moyens, à la fois humains et financiers. Qui va faire quoi ?

On parle déjà de droit de pétition, de conseil consultatif citoyen, de budget participatif, c'est une vraie avancée. Mais, car il y a un « mais », il faut que tout soit simple et lisible, accessible à tous, compréhensible par tous.

Soyons clairs, ce n'est pas en quinze jours qu'on va inventer ici la démocratie participative du XXIe siècle. Il faudra sûrement du temps, pour y réfléchir et pour bien la mettre en place. Soyons innovants, soyons audacieux, mais restons pragmatiques.

C'est un formidable chantier qui s'ouvre à nous. Vous pourrez compter sur notre groupe pour faire avancer le « schmilblick ». Dans la concertation toujours, évidemment. Merci !

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. BILIRIT. – Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi, à mon tour, de commencer mon propos introductif par une pensée pour Pierre Costes.

Pierre, c'était une voix originale dans cet hémicycle, avec des convictions ancrées au plus profond de lui-même. Son métier de vétérinaire l'avait amené à côtoyer le monde rural et agricole, un monde qu'il affectionnait, parce qu'il y rencontrait des femmes et des hommes, dont les difficultés et parfois le désarroi nourrissaient son combat.

Pierre était libre. Cela pouvait parfois nous surprendre, parfois nous dérouter, mais il suivait une ligne claire : celle de ses convictions.

J'ai une pensée pour sa famille et tous ses proches.

Pierre aimait le débat. Je dirai même qu'il le recherchait. Je sais que le cœur n'y est pas aujourd'hui, mais sans doute qu'une des façons de lui rendre hommage réside dans la poursuite de nos travaux.

Cette session s'ouvre à quelques jours de la fin du Grand Débat National, organisé à la suite du mouvement des « Gilets jaunes ».

L'une des singularités de ce mouvement a été la présence massive de femmes, touchées de plein fouet par la précarité, les emplois à temps partiel, souvent peu qualifiés, et qui ne s'en sortent plus.

42 ans apr ès l'officialisation p ar l'ONU de la « Journée in ternationale des dro its des femmes », nous devons entendre ce message qui nous est envoyé. Ce message, c'est celui d'une société toujours plus inégalitaire qui laisse au bord du chemin les plus fragiles, et donc beaucoup de femmes.

Nous proposerons une motion sur nos contributions par rapport au Grand Débat National.

Mes chers collègues, la lutte contre les inégalités est bien au cœur de nos préoccupations, à la fois parce que le Département est le chef de file des solidarités, mais aussi parce que cela fait partie de nos valeurs l'ADN de notre majorité.

C'est cette orientation qui vous est proposée aujourd'hui lors de ce débat, qui préfigure ce que nous voterons lors du budget.

Il s'agit bien entendu d'un exercice complexe, chaque année. Néanmoins, je crois que nous avons su nous adapter afin de porter des politiques publiques nécessaires à notre territoire, dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, avec des doutes sur l'avenir de nos recettes.

Si nous arrivons malgré tout à ce résultat, c'est pour partie, je crois, parce que nous avons toujours su a ssocier les Lot-et-Ga ronnais cha que fois que cela a été nécessaire. Cette volon té de concertation, traduite en acte dès notre arrivée, nous a permis d'aller chercher des expertises, des idées ou des innovations, au plus près de nos concitoyens.

La dernière concertation d'ampleur, que j'ai eu l'honneur de mener, les États Généraux du Tourisme, vient de s'achever en présence de près de 180 acteurs du tourisme, le 14 février dernier. Cette démarche a permis d'entendre les attentes des professionnels du secteur et nous avons tenté d'y répondre le mieux possible.

Nous devons clairement franchir une nouvelle étape par l'association des Lot-et-Garonnais aux politiques que nous portons. Si nous arrivons à ouvrir largement les portes et les fenêtres du Conseil départemental à nos c oncitoyens, je crois que nous en sortirons ren forcés, et le Lot-et-Garonne y gagnera.

C'est ce qui vous sera proposé à l'issue de ce débat d'orientations budgétaires.

Ce travail sera collégial, avec l'association de l'ensemble des groupes de notre Assemblée. Je crois que sur un sujet tel que celui-là, il ne pouvait en être autrement, et je veux remercier mes collègues pour ce travail constructif à venir.

Je ne v ais pas revenir sur les propos de notre ami Guillaume Lepers de l'opposition. Il a ressorti un sujet, celui du conseiller territorial. Je pense qu'à l'heure où nos concitoyens demandent plus de proximité, opter pour la défense d'un dispositif qui aurait pour effet de noyer le Département dans une grande Région qui n'est pas visible depuis le secteur, ce serait un grave problème. Je crois au contraire qu'au lieu de diluer le Département, nous avons besoin de son renforcement et donc d'un nouvel acte de décentralisation.

Voilà, mes chers collègues, les élé ments que je tenais à sou ligner dans le cadre de ce débat. En conclusion, je dirai que nous avons deux rapports aujourd'hui, les orientations budgétaires et

la démocratie participative, qui portent la marque de fabrique de notre majorité : sens des réalités et ouverture. Je vous remercie.

- **M. LEPERS. –** Tout le monde a adoré ce petit document que nous avons distribué et il semblerait que des gens de la majorité souhaitent aussi l'avoir. Nous proposons aujourd'hui de donner notre contribution à tout le monde.
- M. le PRÉSIDENT. Il y a une forme à respecter pour les contributions. Vous pouvez la mettre en forme rapidement, il n'y a aucun problème. Nous avons là une contribution, et cette forme-là pour moi ressemble à tout sauf à une contribution. Je vous demande simplement de la remettre dans la forme traditionnelle pour qu'on puisse ensuite l'insérer dans l'ensemble des éléments.
- **M. LEPERS. –** C'est pour étayer mon disc ours, pour re mettre à mes collègues pour information ce que nous avions dit. Je pensais que c'était intéressant pour tout le monde.
- **M. le PRÉSIDENT. –** Je vais conclure le dé bat sur le rapp ort d'orien tations budg étaires assez rapidement...
- **M. MERLY. –** Le déba t est un mot qui a du sens. Par rapport à c e q ue d isait notre rapporteur, il évoquait une augmentation de nos dépenses de fonctionnement en matière sociale de 1,5 %. Nous sommes contraints à 1,14 %, ce qui veut dire que pour trouver le 1,14, il faudra économiser, étant donné la masse sur laquelle porte ce 1,5. Cela voudra direqu'il faudra faire de grosses économies.
 - M. le PRÉSIDENT. Absolument.
- **M. MERLY. –** J'avais une autre question également. Tu as évoqué un fonds de soutien de l'État de l'ordre de 250 millions pour les 48 Départements.
- **M. Ie PRÉSIDENT.** Non, c'est le fonds de péréquation qu'on appelle horizontale. C'est un effort qui a été demandé aux Départements les plus aisés et qui est abondé de 250 millions d'euros sur les droits de mutation. Ces 250 millions sont répartis entre une quarantaine de Départements
 - M. MERLY. 48.
- **M. le PRÉSIDENT. –** Cela m'étonnerait qu'il y en ait au tant. Je vérifierai cela. La majorité de l'ADF, dont vos amis politiques, a décidé d'adopter un critère...
 - M. MERLY. Les amis, aujourd'hui...
- **M. le PRÉSIDENT. –** Vous avez raison... Ils ont a dopté un critère qui est un critère de densité démographique. Cette dotation a été proposée par l'ADF, et le Gouvernement a demandé à l'ADF d'en établir les critères, et c'est pour cela que je suis un peu furieux parce que les critères que nous avions proposés mélangeaient à la fois de la compensation des AIS et un critère de ruralité, alors que seul ce critère de ruralité a été retenu. Donc les Départements avec une très faible densité de population ont été avantagés. Pour tout vous dire, moi j'attendais entre 7 et 10 millions d'euros.
 - M. MERLY. C'est ce que j'avais calculé : au moins 5, et on est à 1,2.
- **M. le PRÉSIDENT. –** Non, on es t à 3, puisqu'il y a deux fonds : à la fois la part des Départements et la part de l'État, les fameux 115 millions d'euros répartis qui doivent compenser les 9 milliards.

Mes chers collègues, je ne vais pas être très long parce que l'intervention de l'opposition a été très générale. Nous discuterons tout à l'heure lors de la motion peut-être. Je l'ai trouvée très générale, cette intervention, j'y ai vu un signe selon lequel les politiques que nous menons, finalement,

on ne va pas les soutenir quand on est dans l'opposition, mais il n'y a pas trop de marge de critique et donc on reste dans la généralité et les propositions de politique générale.

Raymond Girardi souhaite prendre la parole. Il a été absent.

- **M. GIRARDI. –** J'ai é té ab sent, je m'excuse. Juste quelques mots sur le Sal on de l'Agriculture, qui a pris fin ? Cela a-t-il un intérêt d'en dire quelques mots ?
- **M. le PRÉSIDENT. –** Raymond, nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires. On fera un point au budget.

J'en termine et vou drais dire à M. Delbrel que je partage totalement ce qu'il a dit sur la démocratie participative et sur le budget participatif. Notre intention n'est pas de faire de la « com », ni une usine à gaz, bien au contraire. Nous voulons que les choses soient lisibles, compréhensibles par tous les citoyens, ce qui nous amène à conforter ce lien que nous avons réussi à établir, me semble-t-il, et c'est une des réussites de la majorité départementale, un lien avec l'ensemble des forces vives.

Nous avons de très bonnes relations avec l'ensemble des chambres consulaires, avec les acteurs quels qu'ils soient, parce que c'est un élém ent essent iel. Monsieur Merly, ce n'est pas d'aujourd'hui. Je vais prendre un exemple, parce que ces derniers temps j'ai beaucoup t ravaillé avec les associations d'aide à domicile, qui sont en difficulté. Je me souviens être arrivé ici dans un climat de tension exceptionnelle entre la majorité de l'époque et ces associations. Nous avons mis en place des relations qui nous ont permis de rétablir cette confiance dont vous avez parlé, et je partage totalement cette analyse : c'est la confiance qui est l'essentiel. Et, me semble-t-il, dans la plupa rt des politiques publiques que nous menons, que ce soit sur l'économie, lorsque nous avons fait les États généraux de l'économie, l'agriculture, le tourisme, le sport, sur beaucoup de dossiers, c'est cette concertation sincère qui fait que les politiques publiques sont plus efficaces et mieux acceptées. Je souscris tout à fait à vos propositions.

Je vou lais dire à Monsieur Lepers qu e vo us avez décrit no tre proj et de démocratie participative comme de la « com » si j'ai bien compris et comme quelque chose de peu important, de faible dimension. Je voulais simplement dire qu'aujourd'hui le Département de Lot-et-Garonne est le premier à lancer une démarche de ce type-là, de cette dimension.

Madame Brandolin, si la réalité vous gêne, vous pouvez la contourner, mais c'est la réalité. C'est la réalité sur l'AMEL (Appel à manifestation d'engagement local), sur des tas de projets, je pourrais vous les lister. Il ne faut pas avoir honte d'être les premiers, d'être à l'initiative, de savoir innover et de savoir entraîner parfois. Voilà, mes chers collègues.

- M. LEPERS. Est-ce que c'est un débat ou bien trois discours et on s'arrête?
- M. le PRÉSIDENT. Je n'ai pas vu d'intervention.
- **M. LEPERS.** Clémence R obert lè ve la main depuis tout à l'heure. Moi j'a imerais bien répondre à quelques-unes de vos remarques fort négatives sur mon introduction.
- **M. le PRÉSIDENT. –** Madame Brandolin, vous n'avez pas pris la parole, vou s la prenez. Vous répondrez, Monsieur Lepers, et ensuite nous passerons aux autres dossiers.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Merci, Monsieur le Président. C'est jus te pour vous apporter quelques précisions. Si notre groupe a fait le choix de faire un discours général, c'est parce que votre débat d'orientations budgétaires et votre session sont très pauvres. Heureusement qu'il y a ce rapport sur la démocratie participative!

M. le PRÉSIDENT. – Madame Brandolin, la s ession du débat d'orientations bud gétaires n'est en général qu'un débat seul, ne donn ant pas lieu à beaucoup de rapports. Là, il y en a un supplémentaire.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – C'est quand même un débat, et le contenu est très pauvre. Quand vous parlez de sincérité, franchement je rigole, parce que quand j'entends votre vice-président aux finances parler des bons ratios et, vous, préciser que cela est dû à votre bonne gestion, alors que la sincérité serait de dire que c'est dû d'abord à l'augmentation de la fiscalité et, deuxièmement, à la limitation des interventions du Département, là ce serait vraiment sincère et honnête vis-à-vis des Lot-et-Garonnais. Je voulais vraiment préciser cela, parce que vous vous targuez d'être le meilleur, le premier, etc., mais quand c'est sur le dos des Lot-et-Garonnais, en tant qu'élue locale cela ne me fait pas rire.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour votre intervention, Madame Brandolin-Robert. Elle place le niveau du débat à un très haut niveau. Je n'ai jamais caché la difficulté. Vous savez que l'augmentation d'impôt nous a été imposée. S'il vous plaît, je pensais que vous étiez capable d'être à un autre niveau. Il faut apprendre à s'écouter. C'est dans l'air du temps aujourd'hui. Nous avons été le seul Département qui a osé poser le problème sur la table, ici même, et vous osez dire que nous l'avons fait comme ça, de notre prop re v olonté. C'est facile d'être dans l'opposition et de dire: « Vous avez augmenté les impôts », et de critiquer chaque fois que nous faisons des réductions de politiques publiques, parce que nous sommes obligés, nous sommes contraints.

L'augmentation de fisc alité du Dép artement de Lot-et-Garonne a é té u ne augmentation contrainte, tout le monde le sait. Franchement, vous vous ridiculisez en remettant en cause cela. À un moment donné, pourquoi nous manquait-il 20 millions d'euros dans le budge t 2017 ? Pourquoi ? À cause de notre mauvaise gestion ou de la baisse de compensation ? Vous irez dire cela à votre collègue président des Ardennes, à tous les présidents de Département qui ont augmenté leur fiscalité, contraints et forcés par l'a ttitude de l'Éta t, tous Gouvernements confondus, tous Prés idents confondus. Cela devrait vous amener à beaucoup plus d'humilité, dans l'intervention générale de M. Guillaume Lepers, qui a osé demander un moratoire sur les fermetures de classes dans l'espace rural alors que sous le mandat de M. Sarkozy, vous avez mémorisé le nombre de postes d'enseignants qui ont été supprimés : 59 500. Je ne vous ai pas relancés là-dessus parce que la polémique de ce type-là, tout le monde en a assez aujourd'hui. Madame Brandolin-Robert, malgré votre jeune âge, je vois que vous utilisez les plus vieilles méthodes et les plus vieilles ficelles. C'est dommage. Ce n'est pas à votre honneur.

Donc le débat a eu lieu ? Bien.

M. LEPERS. - Simplement, en parlant de hauteur, no us n'avons peut-être pas la même notion de prise de hauteur. Moi je pense au contraire que mon discours amenait à une certaine hauteur, parce qu'aujourd'hui il se passe des choses importantes en dehors de l'hémicycle. Je pense que, de votre côté, vous allez aussi à la rencontre de nos concitoyens. Et je pense que c'était une série de propositions importantes, et je ne trouve pas cela général, à balayer comme ça d'un revers de la main. Au contraire, ces propositions résultaient de sessions de travail. Je pense aussi que les élus doivent travailler dans leur domaine de compétences et être représentants des élus qu'ils rencontrent tous les jours. Donc je trouve un peu dommage de balayer mes propositions de cette manière-là. D'ailleurs, on ne peut même pas les distribuer. Nous reviendrons ensuite sur le « participatif », parce que vous avez encore raccourci mon intervention. Puis je rejoins un peu Clémence; nous le disons peut-être d'une manière assez forte, mais moi aussi je suis épaté, Monsieur Dézalos, de ce « tout va bien », « tout est au vert », « on a la capacité d'investir »... Pourquoi cela nous tord-il les boyaux ? Parce qu'on a réussi à retrouver une certaine marge de manœuvre avec 20 % d'augmentation. Quand on sort d'ici, il fau t aller expliquer les 20 % d'augmentation. Alors est-ce que c'est la façon de s'exprimer ? Soyons un peu plus modestes. Moi j'ai parlé de crise de confiance et je pense que la confiance c'est important, et c'est bien ce qu'on a perdu avec une partie de nos concitoyens. En vous écoutant, je me dis : « Ce n'est pas possible. On est en décalage total. Soyons plus modestes. » Quand vous parlez de tous les grands projets, nous en sommes heureux.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Mais je n'en ai pas entendu un mot dans votre intervention.

M. LEPERS. – Vous reprenez toujours tout. Voyez, c'est ça qui a trahi la confiance et creusé la distance avec les gens. Ne vous vantez pas de tous les grands projets. Oui, de grands projets privés arrivent sur le territoire, et vous pourriez en citer d'autres, mais arrêtons de tout vouloir remettre à la gloire du Département. Soyons modestes : c'était le sens de mon intervention. La confiance passe par là. Et nous, nous vous le demandons parce que nous sommes au contact des citoyens tous les jours. En racontant des choses disproportionnées, à un moment donné on se décrédibilise. Voilà le sens. Et bravo à Monsieur Dézalos, parce que je ne sais pas comment vous arrivez à rester droit dans vos bottes, à dire que tout va bien, que tout est au vert et que l'avenir va être au meilleur, en ayant si peu de recul.

M. le PRÉSIDENT. - Monsieur Dézalos, et on arrête là. Cela ne ressemble pas à un débat.

M. DÉZALOS. – Merci, Président. Quelle déception! Quelle déception de voir la tournure que prend ce débat d'orientations budgétaires! Il y a cinq minutes à peine, vous demandiez que ce débat trop pauvre à votre gré soit un petit peu plus ouvert et donne lieu à des contributions des uns et des autres, et pour commencer vous parlez d'insincérité, vous faites un procès d'intention, vous parlez d'immodestie de la majorité départementale. Je crois franchement que dans la présentation du Président ou dans ma présentation, nous n'avons pas masqué quelle était la réalité au jourd'hui des contraintes qui pèsent sur le Département. Et je crois que nous avons présenté de façon sincère les ratios tels qu'ils sont. Cela, nous vous le devons, nous le devons à cette Assemblée. Nous devons dire où nous en sommes aujourd'hui de nos indicateurs de gestion, de nos indicateurs financiers; nous les avons exposés. Je crois avoir dit à plusieurs reprises, en vous disant que l'épargne brute se situait à un bon niveau, que les choses se pré sentaient pl utôt favorablement, que pour a utant il ne fallait pas s'enflammer, que nous avions des difficultés devant nous. Franchement, ne nous faites pas ce procès d'immodestie dans l'analyse de tout cela.

Mais, puisqu'il nous faut prendre de la hauteur, puisque Monsieur Lepers a dit que le sens de son discours était de prendre de la hauteur, allons-y. Justement, la question à se poser dans ce qui est proposé aujourd'hui, sur la démocratie participative sur laquelle nous allons revenir, mais que vous avez déjà a bordée, une ques tion que nous no us sommes posée l'autre jour dan s la commission conjointe Citoyenneté et Finances, c'est se demander si nous sommes dans la bonne direction, si nous mettons d u s ens dans la v olonté o u dan s l a démarche qui s 'ouvre d'aller ve rs une d émocratie participative. Parlons-en, et là nous serions dans le débat.

Pour rester dans le débat d'orienta tions bud gétaires à pro prement parlé, moi je n'ai pas entendu une seule fois de la part de l'opposition quelque chose qui contribue à ce débat. Je l'ai ouvert un peu dans la présentation en vous disant, après cette présentation que nous vous devons, quand on a abordé la question des investissements, que là est une vraie question qui peut donner lieu à débat. On vous a dit que dans l'idéal il faudrait que nous plafonnions nos investissements autour de 45 M€, et on vous dit que nous proposons une démarche volontariste sur les investissements, parce que c'est nécessaire au développement de ce département, et nous proposons d'aller jusqu'à 55 M€, avec un listage d'un certain nombre d'opérations. Parlons-en! À nous de dire, à vous de dire, à chacun de dire : « Est-ce qu'on es t d'a ccord pour con tinuer le dép loiement du haut dé bit, pour aug menter l'investissement dans les collèges, quelles opérations à pri oriser...? » C'est là que se pose le débat d'orientations budgétaires, qui doit nous servir à élaborer ensuite notre budget. C'est maintenant qu'il faut dire si on est d'accord sur ces orientations ou pas. Il est là, le vrai débat. Je n'ai pas entendu, m'at-til semblé, une seule proposition de votre part à ce sujet.

Mme DUCOS. – Monsieur le Président, je suis un peu perdueparce que j'avais l'impression qu'on allait clôturer le débat d'orientations budgétaires...

M. le PRÉSIDENT. - Moi aussi.

Mme DUCOS. - Alors qu'il me semble qu'on était censé le débuter. Effectivement, je rejoins Monsieur Dézalos, je pense que nous avons des choses quand même à dire et des secteurs à aborder. J'ai un e qu estion concernant jus tement l'orienta tion bud gétaire. On entend parle r des collèges, on l'entend dans les discours, même notre collègue Christian Delbrel l'a abordé, vous l'avez abordée dans vos discours, Monsieur le Président, cette projection d'investissement dans les collèges. On en parle régulièrement, mais à doses un peu ho méopathiques. Il est vrai qu'on voit bien que da ns le débat d'orientations budgétaires, l'investissement dans les collèges est prévu. Les sommes augmentent au fil des années, mais j'ai besoin d'avoir une vision un peu plus large et un peu plus précise. On était dans le huitième plan d'investissement des collèges, qui a commencé en 2012 ou 2013 si je ne m'abuse et qui devait se terminer en 2016. Il y a une continuité dans les travaux. Pour ne citer que les derniers travaux, ces dernières années, o n a vu la restructuration de Dang la, de C astillonnès, des investissements sur Je an Moulin. Qu'en es t-il main tenant ex actement de la suite? Qu'els sont les projets importants et comment allez-vous mener les investissements et les ré novations de certains établissements ? On en parle, mais de manière pas assez précise. J'ai eu un conseil d'administration un peu houleux au collège Delmas-de-Gramont la dernière fois concernant diverses craintes - on ne va pas rentrer dans les détails, mais le fait est que ce collège mériterait des investissements importants. que la configuration est ancienne, que cet établissement est très énergivore.

On a des engagements c oncernant l'investis sement du Plan Climat, et je crois que beaucoup d'établis sements mériteraient des investissements sérieux. Je sais que c'est certainement dans v os inten tions, mais je v oudrais un p lan un pe u plus préc is. Il exis te de belles v itrines départementales : le Campus numérique, le Center Parcs, plein de choses importantes pour dynamiser le département, mais il y a quand même des domaines qui sont de la responsabilité et des compétences premières du D épartement, à savo ir l'investissement dans les collèges. Donc j'aimerais savoir quels sont les projets.

Au collège Delmas-de-Grammont, quand peut-on se dire que l'on va étudier la question des investissements néc essaires ? La question se pose pour d'autres aussi, bien en tendu. Je n'ai pas l'impression que l'on va au bout de ce qui pourrait nous être dit à ce sujet. Quels sont les projets dans les années à venir ? Moi j'ai porté mon rôle d'élue au sein du conseil d'administration, où l'on entend la parole selon laquelle le Département est conscient des investissements qui sont à faire, mais quand seront-ils faits ? Le huitième plan de rénovation des collèges est arrêté, quelle est la suite ? J'ai besoin d'avoir un p eu plus de préc isions, et je pens e que c'est là une question de débat d'orientations budgétaires, non ?

M. le PRÉSIDENT. - C'est un débat de commission.

Mme DUCOS. - Non, non, non!

M. le PRÉSIDENT. – Le débat d'orientations, ce sont les orientations, Madame, ce ne sont pas les petits travaux dans les collèges. Avez-vous lu le rapport d'orientations budgétaires ?

Mme DUCOS. – Oui, quand même.

- M. le PRÉSIDENT. Il contient quelques réponses aux questions que vous posez. Mais il n'y a pas de problème, M. Nicolas Lacombe va vous répondre. Le débat d'orientations budgétaires porte sur les grandes lignes, les grandes politiques ; après, aux prochaines commissions et sessions, on va rentrer dans le détail des politiques publiques.
- M. LACOMBE. Un audit de l'ensemble des collèges est en cours de réalisation par les services, il sera présenté en commission. Je crois que vous pou vez nous être gré depuis 2015 de présenter tous les sujets en commission et d'avancer en toute transparence. Une fois que cet audit aura été présenté, il faudra établir des priorités puisqu'on ne sait pas aujourd'hui quelle somme de travaux nécessaires sortira de cetaudit, mais il est évident qu'ilfaudra les programmer en fonction des capacités du Département. La programmation pour l'anné e 2019 est en c ours, elle se ra aus si pré sentée en

commission, mais pour les années à venir on s'appuiera sur l'audit qui aura été fait, on établira des priorités en fonction de l'état respectif des collèges mais aussi de la nouvelle sectorisation qui se met en place et de la nouvelle « non-sectorisation » sur le Marmandais, qui contrain dra à effectuer des travaux qui n'étaient pas forcément prévus dès lors que la sectorisation aurait été faite sur certains collèges. Donc, audit des collèges en cours et ensuite prise en compte de la sectorisation, et à partir de là une programmation nouvelle sera faite pour les années qui arrivent, au moins les trois, quatre ou cinq années qui arrivent et nous amène jusqu'au pic de population collégienne sur le département, comme vous le savez, aux alentours de 2023.

M. le PRÉSIDENT. – Avec la volonté d'attribuer un montant d'investissement plus important que celui que nous avions attribué jusqu'à maintenant sur les collèges, parce que c'est un vrai enjeu et qu'il y a de fortes demandes.

Mme DUCOS. – C'était ma question et c'est bien d'entendre parler de cet audit. Merci.

Mme SUPPI. – Je rejoins ma collègue Laurence Ducos. Ce qu'on voudrait, c'est une vision globale, que nous n'avons pas actuellement. En commission, oui évidemment, on parle des travaux dans les collèges, on parle de pas mal de choses, mais nous n'avons pas une vision globale, et c'est ce que nous voudrions, avec un chiffrage, avec les établissements qui ont besoin d'être rénovés, dont le collège de Port-Sainte-Marie et d'autres collèges qui en ont besoin aussi. Nous voudrions avoir une évaluation, un audit, et ensuite nous voudrions quand même une vision à long terme et pas à court terme.

M. le PRÉSIDENT. – C'est exactement ce que nous préparons avec l'audit. Dès que l'audit sera terminé, cela vous sera présenté.

Mme SUPPI. – On sait que dans le villeneuvois, 800 personnes sont parties de Villeneuve : cela a évidemment un impact sur les familles. Ah si, Monsieur Cassany, c'est un chiffre vérifié! Vous ne s avez jamais c e que je rac onte. Évidemment, je ne sa is pas lire, je ne s ais pas écrire, je suis bibliothécaire, mais c'est vrai que je ne sais pas lire un rapport, évidemment. Mais quel mépris! Quel mépris pour nous, élus d'opposition. Monsieur Camani, j'aimerais dire que non, ce n'est pas facile d'être élu d'opposition. Nous, les citoyens nous ont élus aussi comme vous. On nous demande des choses, on siège en conseil d'administration, on va aux assemblées générales, on est présents sur le terrain, donc non, ce n'est pas facile. Avoir du mépris comme ca dans cette Assemblée, c'est insupportable!

M. le PRÉSIDENT. – S'il vous plaît, Madame Suppi. Vous êtes la seule à vous comporter de cette manière-là. Du mépris ?

Mme SUPPI. – Oui, du mépris.

M. le PRÉSIDENT. – J'ai l'impression que c'est dans l'autre sens, avec la manière dont vous nous parlez. S'il vous plaît, je vous respecte, vous me respectez, nous nous respectons.

Mme SUPPI. – C'est Monsieur Cassany, vo tre pre mier vice-président, qui ne m'a pas respectée.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Merly. Je vois qu'il rit, comme un sage.

M. MERLY. – Je ne ris pas, du tout. J'aspire à la sérénité, vous le comprendrez. Je voudrais simplement relever ce qu'avait dit également notre rapporteur concernant l'augmentation conséquente des bases sur le foncier bâti, qui n'est pas du fait du Conseil départemental bien évidemment. Dans cette affaire, l'État fait en sorte que l'impôt prélevé par les collectivités compense certaines faiblesses de ses engagements et ne soit pas perçu comme étant de sa responsabilité.

À vrai dire, l'augmentation des bases dans des zones rurales comme la nôtre où les taux sont très élevés continue d'ac croître la disp arité et donc porte tort à no tre a ttractivité de manière conséquente. C'est un élément sur lequel il faut vraiment insister dans le cadre des commissions, parce que cela devient catastrophique. Je le vois en tant que maire. Trouver aujourd'hui de l'attractivité dans nos petites communes avec un niveau d'impôt foncier aussi élevé va devenir compliqué. Non seulement cela décourage les résidents, mais cela décourage aussi fortement les éventuels investisseurs qui sont, je le ré pète sou vent, la rich esse de no tre éco nomie rurale. Voilà un des éléments sur lequel il faut vraiment se battre. Cela peut paraître comme étant une recette supplémentaire pour les communes, ce qui est une réalité, mais du fait du montant des taux, le niveau d'imposition est catastrophique pour les propriétaires fonciers. C'est vraiment quelque chose qui porte tort aux zones rurales.

- M. le PRÉSIDENT. Vous reprenez l'essentiel de mon combat.
- M. MERLY. Je suis solidaire.

M. le PRÉSIDENT. - Nous en avons parlé d'ailleurs tous les deux, mais mon combat au sein de l'ADF et vis-à-vis du Gouvernement est exactement celui-là : mettre l'accent sur cette disparité territoriale avec les départements qui disposent d'une métropole et les départements littoraux, qui ont des ress ources en foncier bâti et en droits de mutation, ress ources qui arrivent à compenser le désengagement de l'État, le non-remboursement des AIS. Il est saugrenu de critiquer le niveau de nos taux, puisqu'il existe cette fracture territoriale entre les départements urbains et littoraux et les autres départements de l'intérie ur, qui on t tous des taux très él evés. Ces taux très él evés ne son t pas simplement des taux départementaux, puisque les villes-centres sont exactement dans le même schéma. Quand vou s totalisez le s taux départ ementaux et les taux des communes, cela d evient effectivement contre-productif. C'est contra cyclique au plan économique parce que les investisseurs dans l'immobilier ont aujourd'hui tendance à se détourner des départements ruraux pour aller dans les métropoles que sont Bordeaux et Toulouse, d'une part parce que les valeurs de leurs investissements augmentent, d'autre part parce qu'ils sont moins taxés, moins qu'ici. Je m'égosille avec la Présidence de la République, j'ai dit cela en face à face au Premier ministre, ils en sont tous conscients, mais je vois que jusqu'à aujourd'hui aucune solution n'est mise sur la table. La solution n'est pas facile, mais la démagogie l'est. Y compris au sein de l'Assemblée des Départements de France, comme partout dans notre société, les riches se cachent derrière les pauvres et mettent en avant les pauvres pour éviter que l'État ne remette trop à plat des situations qui les avantagent énormément.

Une dizaine de Départements dans notre pays ne savent pas quoi faire de leur argent ; je suis désolé d'employer cette formule, mais c'est bien cela. Je pense aux Yvelines, aux Hauts-de-Seine, aux Alpes-Maritimes et à d'autres. C'est impressionnant ! Nous ne sommes pas dans le même monde. Nous faiso ns de s éc onomies partout, y c ompris d ans n otre fonctionnement, n otre train d e vie départemental, tandis qu'il existe d es territoires où il serait p eut-être bon qu'il y ait un peu plus d'économies. C'est pour cela que je ne suis pas favorable à l'autonomie fiscale – et je suis un peu isolé au sein de l'ADF. Si l'autonomie fiscale signifie le pouvoir d'augmenter les impôts au détriment de nos concitoyens dans les départements pauvres ou ruraux, je ne veux pas de cette autonomie, j'aime autant avoir une part de CSG ou une part de TVA dynamique et qui est la même pour tout le monde en fonction de la détermination de charges objectives. Voilà le combat que je mène depuis pas mal de temps. Je ne suis pas désespéré, mais je commence à le devenir.

J'en termine par la critique qui a été faite à la majorité départementale et qui me donne le sentiment qu'en fait il ne reste que cela à l'opposition. Plutôt qu'être dans la critique de l'augmentation de la fiscalité – ne vous inquiétez pas, les Lot-et-Garonnais le voient, ils n'ont pas besoin de vos interventions –, nous attendons de vous que nous échangions, comme nous l'avons fait sur les collèges, sur nos politiques publiques, sur les priorités que nous mettons en place, sur les grands dossiers que nous faisons. Je suis très humble compte tenu de la situation au niveau national et de la fragilité de nos territoires et de certaines de nos populations, mais désolé, il y a des projets qui marchent et qui sont nombreux, et vous ne voudriez tout de même pas que je n'en parle pas.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

RAPPORT N° 4001

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2018

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT. – Nous passons au dossier 4001, qui est un rapport obligatoire dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, qui est le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable en 2018. Madame Gargowitsch, je vous remercie.

Mme GARGOWITSCH. – Merci, Président, de me donner la parole. Bien entendu, j'ai une petite pensée pour Pierre. Aujourd'hui, c'est la Journée internationale des droits de la femme. Je voulais saluer mes collègues ici, parce que Pierre avait dit que les hommes étaient arrivés avec leurs épouses. Comment dire ?... « Vous les femmes, vous le charme... » Mais pas que... On vient d'en avoir une belle démonstration ce matin. Nous, les femmes, nous nous battons pour nos droits, pour cette égalité qui nous est chère. Pourquoi un homme serait-il payé plus qu'une femme pour le même travail ? Pourquoi tant de femmes meurent-elles encore sous les coups de leurs époux ? Pourquoi tant de femmes seules se battent-elles pour élever leurs enfants ? Pourquoi les femmes ont-elles trois journées à faire dans la même ? Nous menons tous ces combats toutes ensemble.

Mesdames, continuons à résister, continuons à prouver que nous existons. Messieurs, au début vo us cro yiez que nous é tions là pour vous apporter le café ; vou s avez pu constater très rapidement que ce ne fut pas le cas. Monsieur Merly, vous, ce sont les gâteaux que vous attendez... Je voulais remettre un peu de légèreté. Messieurs, vous allez peut-être dire que je suis féministe, et mon binôme le dit bien assez souvent, mais je vous ferai remarquer aussi que le mot « féministe » n'a pas de ma sculin. On va faire le néo logisme de « masculiste », mais on ne l'emploie jamais pu isque vous n'avez pas à l'employer : c'est nous qui avons à nous battre pour montrer que nous existons.

Ceci étant dit, nous allons revenir sur le rapport annuel de développement durable de 2018, un rapport qui est important et qui est un exercice réglementaire pour les collectivités, un exercice qui questionne nos collectivités territoriales depuis huit ans sur la transversalité et la durabilité de leurs actions.

Le Code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise de façon cohérente les cinq finalités du développement durable, à savoir : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosph ère ; la prése rvation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ; perme ttre l'épa nouissement de tous le s êtres humains ; assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le lien peut s'établir avec l'Agenda 21 interne et l'Agenda 21 PCET (Plan Climat-Energie territorial) et les actualités en matière de développement durable. En effet, celui-ci peut s'appuyer sur des docu ments qui existent et sur leurs dispositifs d'évaluation. L'Agenda 21 interne concerne les pratiques internes à notre collectivité, et l'Agenda 21 territorial comprend le plan Climat Én ergie territorial qui a été adopté en 2012.

En 2016, dix-sept objectifs de développement durable ont été fixés au niveau mondial et dessinent un avenir prospère – nous sommes encore très loin de ces objectifs, que Maëva présentera tout à l'heure. Nous espérons que les choses seront vues de manière un peu plus positive et qu'on se rendra compte de l'importance de notre climat au travers de tous ces agendas et ces rapports qui sont mis en avant.

Je vais vous rappeler les actions qui ont été mises en place dans le RADD (rapport annuel sur le dév eloppement d'urable). En 2018, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne a mené des actions volontaristes. Quand on parle de démarche citoyenne ou de démocratie participative — qui est un peu un pléonasme —, il existe déjà des outils au Département pour aller dans cette direction politique au sens noble du terme, c'est-à-dire s'occuper de la chose publique. On peut se mettre d'accord sur les ronds-points, mais comment vais-je mettre cela en application en tant qu'élue ? La question est donc de savoir si oui ou non nous prenons cette démarche. Elle a déjà été initiée au Département par la commission de Développement durable et par la commission du Conseil départemental des jeunes, présidée par Laurence Lamy.

Au niveau du Conseil départemental, de l'Agenda 21 et du plan Climat Énergie territorial, nous avons mené une première action qui était de développer un plan apicole durable. L'apiculture a un rôle économique pour la filière, mais elle est essentielle pour toute l'agriculture et la biodiversité de notre département, de la France et du monde.

Il s'agit aussi de faciliter le retour à l'emploi et le recrutement des entreprises, avec JOB 47, ce que vous avez déjà abordé tout à l'heure.

Il s'agit également de favoriser une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. C'est là un objectif de bon état des eaux de nos rivières.

En ce qui concerne l'Agenda 21 interne, évoquons « Du 47 dans nos assiettes », sur lequel nous avons beaucoup communiqué : cette communication est importante parce qu'elle participe à la valorisation de nos agriculteurs et de tout leur travail, pour une alimentation locale et de qualité. Dans le cadre de ce groupement départemental d'achats alimentaires, le volume de produits frais par rapport aux surgelés et aux conserves atteint maintenant 70 % dans les restaurants scolaires, et la quasi-totalité de ces produits frais est d'origine locale (Lot-et-Garonne et Nouvelle-Aquitaine). Mais vous n'êtes pas sans savoir que le poisson de mer ne se trouve pas dans nos rivières.

L'objectif es t aus si de s'ensibiliser et d'agir pou r le recyclage. 20 18 a été l'oc casion de travailler sur le recyclage en sensibilisant les scolaires et le grand public, en étroite collaboration avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, qui participent de façon citoyenne à tous les projets sur notre territoire.

Enfin, la formation est un outil d'amélioration continue des compétences et prend en compte les enjeux du développement durable.

Je vais maintenant donner la parole à Maëva, qui va vous présenter le rapport dans ses grandes lignes. Je vous remercie.

(Présentation d'un diaporama p. 50)

Mme Maëva LE JOUBIOUX. - Merci. Pour débuter cette présentation, faisons un premier zoom sur l'actualité en matière de développement durable et sur ses objectifs. Ils sont issus de l'ONU et font suite au Sommet de la Terre ; ils ont é té adoptés lors du sommet des Nations Unies sur le développement durable en 20 15, ils sont don c assez récents. En Franc e, cela s'est décliné par l'Agenda 2030. L'intérêt de ces objectifs est d'avoir un référentiel commun, que l'on soit une entreprise, une association ou une collectivité, et ce partout dans le monde.

Ces objectifs concernent de nombreuses compétences exercées par notre collectivité : le développement social, la mobilité, l'éducation, la gestion de l'eau, l'habitat, la protection de la faune et de la flore, et j'en oublie sans doute.

Toutes les collectivités sont appelées à se saisir de ces objectifs ; et si l'appropriation est encore faible po ur le moment, certaines collectivités commencent à développer leurs politiques en prenant en compte ces objectifs de développement durable.

La première partie de mon intervention porte sur les ac tions qui re lèvent dav antage de l'Agenda 21 et du plan Climat Énergie territorial. D'abord, retenons quelques chiffres clés sur les sports de nature en Lot-et-Garonne, sur lesquels un diagnostic territorial a été réalisé en 2018, dans le cadre de la commission des Espaces, Sites et Itinéraires, avec un recueil de données important, qui a couvert l'ensemble du département. Ce diagnostic s'intéresse aussi bien aux lieux de pratique et aux activités qui sont proposés en Lot-et-Garonne qu'au profil des pratiquants. La suite de ce travail se prépare en 2019 avec une analyse qui a identifié des enjeux et préconisations et un temps de travail collaboratif visant à élaborer le cahier des charges du plan départemental des espaces, sites et itinéraires. L'objectif pratique est de répondre aux besoins du département pour le développement des sports de nature, dans le respect des autres et de l'environnement.

Un projet départemental pour une apiculture durable est en cours, en collaboration avec la filière apicole, et pour lequel de nombreuses actions ont été réalisées en 2019, comme la Semaine du miel, qui a déjà été renouvelée en ce début d'année en janvier, comme l'aide à l'installation des apiculteurs et le déploiement de ruches labellisées. Cette action s'inscrit pleinement dans l'éducation à l'environnement et au développement durable avec notamment un parcours spécifique de la convention éducative qui a été développé : le label Abelha, créé par le Conseil départemental des jeunes.

Mme GARGOWITSCH. – Petit point technique : en ce moment, avec ce soleil qui arrive, on a tous envie de sortir dans le jardin et de tondre la pelouse, mais évitons de le faire pour les abeilles et les insectes pollinisateurs.

Mme Maëva LE JOUBIOUX – Je continue avec la plateforme JOB 47, qui a été créée en juin 2018, qui est un nouveau mode d'action pour l'insertion professionnelle, en lien avec des objectifs de développement durable. Il s'agit de faciliter le retour à l'emploi, d'accompagner le recrutement des entreprises, de contribuer à l'économie locale, mais aussi de favoriser la proximité entre le domicile et le travail et d'encourager l'autonomie des bénéficiaires d'aide à l'emploi.

Aujourd'hui, en viron 70 0 bénéficiaires du RSA sont ins crits su r JOB 47. Le dé fi es t de synchroniser les offres d'emploi et les demandes d'emploi, et pour cela Ardie 47 est mandaté pour renseigner et mobiliser le s'entreprises et séc uriser les recrutements sur job47.fr. Un exemple de sécurisation de ces recrutements est l'aide pour la mobilité d'un salarié qui doit être recruté, ou bien la mise en place d'un tutorat ou une aide à l'entreprise pour rédiger la fiche de poste ou encore la réponse à des questions juridiques.

S'agissant de la gestion durable de l'eau, l'accompagnement des gestionnaires des milieux aquatiques se p oursuit. En e ffet, l'objectif g énéral est d'a tteindre le bon éta t des eaux da ns le département en redonnant un fonctionnement plus naturel aux cours d'eau. Pour cela, nous disposons d'un régime d'aide aux travaux. Sur la photographie, vous voyez des travaux réalisés sur la rivière de la Dourdenne, où des banquettes minérales ont été ajoutées, l'objectif étant de resserrer le cours d'eau et de lui redonner un débit satisfaisant. Mais cela passe aussi par l'élaboration des outils de planification, le Département étant membre de certaines structures de gestion de l'eau. Le service Environnement est également chargé du suivi de la qualité des eaux, avec des prélèvements réguliers dans nos rivières.

Nous passons à la partie sur l'Agenda 21 interne. Je vais vous donner quelques chiffres sur la collecte de déchets d'équipements informatiques, électriques et électroniques, qui a été réalisée cette année dans dix-sept collèges du département : 176 écrans, 309 unités centrales et 250 autres petits appareils. Ces équipements sont ensuite reversés à la filière de recyclage : ils peuvent être recyclés à environ 80 %.

Je pass e ra pidement sur l'o pération « Du 47 dans nos assiettes » puisque Mme Gargowitsch a déjà développé ce point. À noter que ce programme fonctionne bien désormais, avec une mission de restauration collective qui poursuit son travail de sensibilisation, de formation et d'achat responsable pour une alimentation locale et de qualité dans les collèges. Les résultats portent aussi bien sur les achats de produits et les types de filière développée que sur la réduction des déchets, qui sont passés de 25 à 30 % : aujourd'hui, le niveau de déchets est d'environ 12 % des denrées mises en production.

L'an dernier, nous avons également agi au nive au du recyclage sur cette thématique et avons beaucoup travaillé avec les associations d'éducation à l'environnement. L'objectif est de donner à voir ce qui se fait en la matière en Lot-et-Garonne et de sensibiliser les scolaires et le grand public. Pour cela, nous avons o rganisé qu atre journées dan s les établis sements sc olaires, qui s e s ont beaucoup mobilisés, ainsi qu'une manifestation grand public à l'Hôtel du Département.

Enfin, un plan de formation est en cours d'élaboration. C'est l'occasion de s'interroger sur les manières dont la formation peut répondre au pilier du développement durable, au-delà des thèmes de formation en eux-mêmes qui peuvent déjà être en lien avec le développement durable. Les objectifs de la for mation co rrespondent à une rép onse aux besoins des agen ts de développer le urs compétences, de favoriser les échanges et le bien-être au travail, de reconnaître les savoir-faire des agents, de diminuer les déplacements, de promouvoir l'éco-mobilité et d'anticiper sur le budget de la formation.

Mme GARGOWITSCH. – Ce slide montre bien les trois socles du développement durable, que l'on a souvent tendance à réduire à l'environnement, mais il faut prendre en compte aussi le pilier économique, le pilier environnemental et le pilier social. Onvoit bien là l'importance de la transversalité. Toutes les commissions sont appelées à réfléchir au développement durable à chaque fois.

Mme Maëva LE JOUBIOUX – Pour l'anné e 201 9, pl usieurs actions sont prévues notamment s ur des enjeux forts d u dév eloppement dura ble comme l'énergie et le climat, a vec le déploiement du programme « Du 47 dans nos assiettes », le plan Collèges pour rénover les bâtiments, la gestion des infrastructures routières, des sports de nature, de la plateforme JOB 47 et du plan de formation. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je remercie la présidente et les s ervices pour le travail qu'i est effectué avec la commission dans ce domaine.

Mme GARGOWITSCH. – En conclusion, je v oulais aus si remercier tous les agents qui travaillent au niveau du développement durable, tous les collègues de la commission et Laurence Lamy qui préside la commission Citoyenneté, parce que je pense que nous faisons du bon travail, dans la bonne humeur avec des propositions et des critiques, ce que j'apprécie.

M. le PRÉSIDENT. – Très bien. Comme quoi, on avance. Merci bien. Il faut prendre acte du rapport, et je suppose que tout le monde en prend acte et je vous en remercie.

L'Assemblée prend acte du rapport N° 4001.

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9001-4002

BATIR UN DEPARTEMENT D'INITIATIVE CITOYENNE

Rapporteur: M. LE PRÉSIDENT. – Nous allons examiner le rapport 9001, dont j'ai un peu parlé dans mon discours tout à l'heure. Il affiche notre volonté de bâtir un département d'initiative citoyenne, dans une période où la démocratie représentative fait l'objet d'une défiance accrue dans notre République, comme cela a été évoqué par chacun d'entre nous. Nous avons imaginé des politiques publiques, des mesures qui permettraient aux Lot-et-Garonnais de se sentir beaucoup plus concernés par les politiques publiques que mène le Conseil départemental.

Je veux simplement et rapidement rappeler, comme je l'ai fait dans mon discours, que cette concertation est une tradition dans la majorité départementale, puisque depuis de nombreuses années, sur les grands dossiers, nous avons associé les acteurs concernés.

Je rappelle le schéma départemental de développement é conomique en 2009, avec la participation active des Chambres consulaires et les chefs d'entreprise. Nombre de nos politiques publiques sont issues des demandes des acteurs qu'étaient les Chambres consulaires et les acteurs économiques, je pense notamment aux clusters qui ont été demandés par les chefs d'entreprise. Même chose pour le plan de modernisation du réseau routier départemental en 2010, pour les États généraux de l'agriculture, qui ont été un grand moment - je me souviens du rassemblement de toutes les filières dans cet hémicycle -, pour les États généraux du tourisme - là aussi, un beau travail a été réalisé, par le président du CDT -, pour les Assises départementales du sport - j'ai participé à quelques réunions et c'est toujours trè s ins tructif de ren contrer les présidents d'association -, et pour l'élaboration de l'ensemble des grands schémas de développement social et pour le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accès des services aux publics - cela concernait la concertation avec les maires et avec tous les acteurs des services publics ou des services au public.

À ce propos, j'ai rencontré récemment M. Louda, que M. Merly connaît bien et qui est un commerçant, un négociant qui a installé plusieurs stations-services en Lot-et-Garonne. Je l'ai rencontré avec Michel Masset, qui suit plus particulièrement ces dossiers, pour voir avec lui comment mailler le territoire en stations-services. Quand on regarde la carte des stations d'essence et de gasoil, on voit de grands vides, et notre action consiste aussi à apporter ce type de service au plus près de nos habitants. Des projets vont émerger de cela.

La concertation sur Center Parcs est aussi exceptionnelle, parce que nous avons réussi — ce que les acteurs économiques ont salué, no us remerciant pour le travail que nous avons fait, en association avec les Chambres consulaires — à constituer des groupements d'entreprises pour pouvoir répondre aux appe ls d'offre s. Des gro upements on t ainsi é té constitués. Ce rtains artisan s étaient sceptiques au lancement du projet et ils sont finalement très satisfaits, ils nous l'ont dit publiquement. Maintenant encore faut-il gagner les appels d'offres. Mais nous avons mis tous les atouts de notre côté.

Pour terminer, je mentionnerai la conférence sur les acteurs de l'inclusion numérique.

Dans ce contexte de crise sociale des derniers mois, qui a révélé un besoin d'expression citoyenne et de meilleure participation des administrés aux processus de prise de décision les concernant, nous vous proposons des mesures nouvelles, d'une part avec la création d'une capacité d'initiative no uvelle. C 'est u n droit nouveau qui po urrait p ermettre à 1 % de la population lot-e t-garonnaise de saisir l'Assemblée et d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour d'une session publique d'un sujet en relation avec les compétences ou l'action du Conseil départemental. Je pense qu'il faut que

nous restions dans nos compétences et ne pas ouvrir ici des débats sur des sujets d'ordre national, qui nous concernent certes en tant que citoyens, mais sur lesquels nous avons peu de prise.

Nous pro posons égalem ent qu'au -delà de 6 600 sign atures, c'e st-à-dire 2 % d e la population, le sujet qui serait proposé pourrait donner lieu à la création d'une mission d'information et d'évaluation, sous la forme d'une mission ad hoc que rous connaissons et que nous avons déjà utilisée. Elle serait désignée par l'Assemblée départementale et pourrait rendre un rapport public.

Les modalités pratiques ne sont pas définies parce que nous proposons les grandes lignes et que je souhaite que la mise en place soit réalisée par l'ensemble des trois groupes. Nous allons vous le proposer dans le cadre de la commission qui regroupe la commission de Refondation des politiques et la commission de la Citoyenneté. Vous aurez le loisir, comme l'a dit Monsie ur Delbrel, de faire en sorte que nous ne produisions pas d'usine à gaz. Je vous fais confiance pour cela.

Avoir une se ule initiative me para issant insu ffisant, nous p ourrions aus si instaurer un Conseil consultatif citoyen, qui serait composé de cinquante membres : quarante-deux citoyens tirés au sort sur candidature, deux habitants (un homme et une femme) dans chacun des vingt-et-un cantons, sous contrôle d'huis sier, s elon des modali tés à déf inir, et huit élus départementaux. C e c onseil consultatif citoyen pourrait se prononcer s ur toute qu estion d'intérêt départemental relev ant des compétences du Département. Il pourrait éventuellement donner des avis sur les sujets soulevés dans le cadre du droit d'initiative citoyenne.

Troisièmement, un mode d'action très simple reviendrait à généraliser la consultation des habitants sur des sujets d'intérêt départemental grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Il existe aujourd'hui des applications comme Vooter qui permettent d'intervenir très rapidement et de pouvoir donner son avis sur un sujet à partir du moment où une instance le demande. Cet outil intéressant peut être mis en place. Nous avons déjà fait ce type de consultation, mais plus par voie écrite que par voie numérique. C'est une expérience à tenter.

Enfin, nous proposons de lancer un travail sur la mise en place d'un budget participatif pour soutenir les projets locaux. Pourquoi un travail sur la mise en place et pourquoi pas décider un budget participatif ? Parce que, là aussi, nous voulons faire en sorte que si nous mettons en place cette politique publique, il faudra un budget, des moyens, mais il faudra aussi faire en sorte que les citoyens se sentent concernés. L'expérience du Gers est effectivement une expérience intéressante, lorsqu'on constate que pratiquement un tiers de la population a participé à l'élaboration de ces budgets participatifs. C'est exceptionnel et cela démontre qu'il y a une attente de nos concitoyens de participer, comme nous pouvons le constater dans les communes, dans les conseils de quartier. Nos concitoyens attendent de participer à la gestion, du moins au suivi des politiques publiques.

Concernant le calendrier de mise en œu vre, le droit d'initiative cito yenne et le Conseil consultatif citoyen feront l'objet d'un rapport soumis au vote de l'Assemblée départementale, si vous en êtes tous d'accord, lors de l'examen du projet de budget primitif 2019. La commission de Refondation des politiqu es départementales et la commission Cit oyenneté et D éveloppement d'urable seront chargées de travailler dans le courant de cette année sur les éventuelles modalités de mise en place d'un budget participatif départemental, parce que cela ne se décide pas d'un coup de baquette magique.

Voilà, mes chers collègues, le rapport qui vous est soumis.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, j'aurai quelques réflexions sur ce rapport qui a déjà été discuté récemment en commission Citoyenneté avec la commission des Finances. Tout ce qui est démocratie participative est aussi une sacrée école de l'humilité. Il faut partir avec cette idée-là. Il est extrêmement stimulant d'aller chercher des idées, mais le côté un peu dur est celui de la confrontation avec des réalités de terrain et des idées ou des débats parfois un peu houleux. Je dis souvent que dans nos réunions de conseil de quartier, s'il n'y a pas eu de prise de bec, c'est qu'on s'est trompé. Il existe toujours vis-à-vis des élus une certaine méfiance. À ce sujet, la première partie de votre délibération,

qui reprend tout ce que vous faites dans la concertation « pionniers de la gestion publique concertée », là aussi, comme le président Lepers, je la trouve manquant d'humilité. Derrière le participatif, il faut être bien clair : ce n'est plus de la concertation.

Je vous rappelle très rapidement que, dans la démocratie participative, au premier échelon on informe, sans forcément écouter le retour, au deuxième échelon, on pratique la communication, en s'assurant que l'information a été bien reçue, au troisième échelon, on pratique la concertation comme vous le faites, et au quatrième échelon, le plus dur, c'est la codécision. Par exemple, 20 millions d'euros ont été décidés par les Agenais sur l'aménage ment des quartiers depuis 2009. Cela ne p eut pas se faire si le conseil de quartier ne le signe pas. Si le maire veut signer le projet mais que le conseil de quartier ne veut pas, il ne pe ut pas se faire. Il faut donc al ler as sez loin da ns l'échange et d ans la décision. C'est un pe u u ne re mise en c ause de la toute-puissance de l'élu par rapport aux c hoix décisionnels. Sans une réflexion initiale, cela peut mettre en difficulté le processus.

Je voudrais vou s donne r deux exemples. L e con seil c itoyen a é té décidé par le Gouvernement Hollande, par la loi de février 2014, une loi de programmation pour la politique de la ville. C'était plut ôt intéressant, dans l'idée de regrouper les acteurs l ocaux, les associations, dans les quartiers prioritaires de la ville, pour qu'ils fassent des propositions. Mais il n'y avait pas de moyens ni de coordination. Nous étions très fiers d'installer le conseil citoyen, avec des gens remarquables, des représentants de Solincité, des montreurs d'images, de la Ligue de l'enseignement, du Creuset, des clubs de football, etc. Honnêtement, cela n'a produit aucune proposition, et aux dernières réunions il n'y avait personne.

De l'autre côté, les conseils de quartier s'appuient sur quelque chose de fondamental : la compétence du citoyen, celle de son quartier. C'est pour cela qu'il faut mener une réflexion de fond : le Département est-il l'échelon privilégié par rapport à la démocratie participative ? Je n'y crois pas trop. Il faut déjà réfléchir par rapport aux sujets : de quoi allez-vous parler, sur quoi allez-vous décider ? Si l'on oublie ce contexte de codécision, on risque de passer à côté.

Je vais vous donner des exemples par rapport à vos quatre propositions. Sur la capacité d'initiative citoyenne, plusieurs questions sont à résoudre. Si les jeunes entre 15 et 25 ans sur Facebook sont plus de 3 000 en dix minutes, irez-vous dans cette direction ? Il faut qu'on se mette d'accord sur un processus où l'on va aller assez loin dans la précision, sinon on sera en grande difficulté.

Sur le Conseil consultatif citoyen, on est sur un département, donc des gens viendront de Duras, de Prayssas, de Villeneuve... Le conseil est-il tenu à Agen, à Villeneuve? Il faut penser à des indemnités kilométriques, sinon les gens ne viendront pas. Comment installer ce conseil? Un bureau est-il d onné, av ec un secrétaire? C omment se stru cture c e co nseil? Ce s modalités s ont très importantes. Le service Vie des quartiers à Agen mobilise cinq agents territoriaux. Initialement, on avait commencé à trois, puis on est monté à quatre puis cinq.

En ce qui concerne la généralisation de la consultation des habitants avec l'utilisation de technologies simples, c'est là un moteur, qu'il faut utiliser. Ce n'est pas une proposition, c'est un moteur.

Pour ce qui est du budget participatif pour les projets locaux, c'est vraiment très intéressant. Quand vous en parlez, vou s ave z raiso n de reven ir aux co mpétences. Si nos c ompétences s ont énormes sur le plan social, elles sont limitées par rapport à ce dont on peut discuter. Il y a là un décalage. Quand on v eut parler de la rue, de l'aménage ment, des jard ins d'enfants, des trottoirs, de la vie quotidienne, de ce qu'on peut au niveau d'un quartier ou d'une ville, il faut bien réfléchir sur ce niveau-là. Nous, nous a vons mis un an et de mi. Cela a vait commenc é avec quatre élus, qui é taient Ba ya Kherkhach, Mohammed Fellah, Jean-Max LLorca et moi-même; nous avions travaillé petit à petit, et cela avait mis un an et demi pour vraiment accoucher de quelque chose qui soit très précis pour pouvoir avancer.

Mme KHERKHACH. – Effectivement, je ne peux que souscrire à ce que vient de dire Pierre Chollet. Pour le coup, il a fait preuve d'une grande humilité, parce qu'il faut porter cette délégation que sont les conseils de quartier agenais. C'est vraiment un gros service, avec des actions de proximité au quotidien. Respect à Pierre Chollet pour le travail engagé dans ces conseils de quartier!

Je reviendrai s ur des é léments q ui on t é té dits par Pierre, no tamment au niveau de la représentativité. Vous savez que les « gilets jaunes » ont aussi porté cette contestation sur deux volets, démocratique et social. Sur le volet démocratique, il y avait dans la contestation quelque chose autour du manque de légitimité de ceux qui nous représentent. Je crains que par le mode de désignation que vous avez retenu dans le cadre du conseil consultatif citoyen, à savoir le tirage au sort, la légitimité des représentants so it de facto remise en ca use. D'autre part, vous prop osez deux re présentants par canton, mais imaginez la situation sur un canton comme celui de Pierre Chollet et moi-même, où des habitants de l'hyper centre peuvent avoir des problématiques très différentes de celles des habitants qui se situent dans les quartiers politiques de la ville. Au niveau de l'homogénéité recherchée dans l'expression commune des problématiques par ces représentants, je crois qu'il y aura là quelque chose qui ne sera pas bien traduit par ce biais.

Au niveau de l'échelon de proximité, même si l'objectif que vous affichez dans cette initiative est louable pour aller à la rencontre des citoyens, et vous parlez là à des gens très respectueux de la démocratie et des démocrates, il n'empêche que dans la recherche de proximité il ne me semble pas que ce mode de désignation des représentants so it le meilleur pour entendre l'expression au plus proche de nos concitoyens. Donc le caractère de proximité ne sera pas au rendez-vous.

Enfin, je crois que toutes ces initiatives sont très intéressantes, mais je veux évoquer ce qui se passe dans notre canton et ndre ville agenaise, pour vous direque l'un des biais que vous proposez, la con sultation par la voie numérique, va laisser sur le carreau tous ceux qui n'y ont pas accès. Aujourd'hui, la grande question est d'arriver à associer tous ceux qu'on n'entend pas, tous ceux qu'on ne voit jamais : les invisibles. Pour moi, tous ces dispositifs qui ambitionnent de porter la voix d'un plus grand nombre de nos concitoyens devraient toujours interroger ceux qui sont absents des dispositifs.

À l'heure du mouvement des « gilets jaunes », de ce qui a été provoqué et qui n'e st pas rien, avec un grand débat national – il aura fallu attendre une contestation d'envergure nationale pour mettre en place ce grand débat –, on doit se réjouir de cette possibilité qu'en France, partout, dans nos villes, dans nos départements, on puisse aller chercher la parole, les attentes de nos concitoyens. C'est une grande richesse, et il ne faut jamais oublier ce tte liberté. Eh bien moi je trou ve qu'au niveau démocratique il se passe quelque chose de fondamental et de profondément exceptionnel en France. C'est tout ce que nos amis Canadiens traduisent comme étant les concepts d'empowerment : tous les process qui visent à aller chercher plus de pouvoir, à donner plus de pouvoir donc, et c'est à nous de créer les conditions de l'émergence de cette nouvelle expression démocratique. Nous avons tous là un rôle à jouer. Vous pourrez compter sur nous pour être des vôtres, pour aller cherche r ce tte parole, notamment de ceux que nous n'entendons pas ou très rarement.

Mme LALAURIE. – Je rejoins mes collègues dans leur démonstration pour dire que cette initiative est louable certes, mais aujourd'hui elle n'est pas aboutie : elle demande à évoluer afin qu'on mette en place des modalités bien plus précises et qu'elles soient complétées, face aux réalités de notre collectivité mais aussi au contexte national et aux « gilets jaunes ». Son fonctionnement nécessitera aussi d es moyens hu mains. Le conseil consultati f d evra ê tre a ccompagné par des agents départementaux, donc je pense qu'il y aura des besoins dans ce domaine. Et puis je m'inquiète un peu par rapport au budget qui s era dédié. Il ne faudrait pa s q ue c e budget, qu i v a être une charge supplémentaire pour le Département, soit pris sur des aides aux communes ou aux associations. Il faut que l'on soit attentif à la mise en œuvre de tout ce d ispositif, de façon à ne pas aller au-devant de problématiques supplémentaires.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Pour apporter que lques précis ions concernant no tre expérience agenaise et revenir sur ce qu'ont dit Pierre et Baya, c'est vrai qu'à Agen, ce qui marche bien,

c'est une vraie délégation de pouvoir vers les conseils de quartier. Par exemple, moi qui ai la délégation « voirie et a ménagement du centre-ville », pour tout ce qui concerne le périm ètre d'intervention des conseillers de quar tier, je n'in terviens qu'une fois par an en codécision, mais ensuite ce sont les habitants qui gèrent. En gros, je suis invitée pour la réception du chantier. C'est vraiment une délégation de pouvoir, ce q ui fait que le s ystème fonctionne. À réfléchir dans le c adre des c ompétences départementales : qu'est-ce qui peut être délégué aux concitoyens ? Pour que cela fonctionne et que ce ne soit pas une usine à gaz comme l'a dit Christian Delbrel, il faut vraiment que les gens aient des pouvoirs concrets.

M. BILIRIT. – On voit bien que le s ujet va ê tre intéressant et très débattu. Ce que nous avons voulu faire, c'est de ne pas arriver avec un dossier ficelé: les choses vont être coconstruites. C'est la démocratie à l'intérieur de notre enceinte. Telle est la volonté posée très clairement. Ensuite, nous ne so mmes pas en train de découvrir le sujet. No tre société re met en cau se la démocratie représentative depuis un cer tain nombre d'années, ce n'es t pas très nouveau. Il est vrai que le mouvement des « gilets jaunes » a mis un accent supplémentaire surtout lié à l'aspect de la croissance des inégalités. Ils ont eu l'impression d'être dans un monde où ils n'étaient pas représent és. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il existe plusieurs niveaux dans la démocratie participative, d'ont Pierre a parlé. Suivant les outils, on n'est pas obligé d'être partout au même niveau. Par contre, il faut être précis et transparent. Quand on va dire que l'on fera de la co-élaboration, ce sera bien de la co-élaboration, ce ne sera pas de l'information. Il faut être précis pour ne pas tromper les gens, sinon ce serait le pire. Le budget participatif peut fonctionner selon un autre mode que celui employé pour le droit de pétition. Notre commission devra travailler sur ces éléments.

En ce qui concerne le tirage au sort, une vraie question est posée. Est-on plus légitime parce qu'on lève le doigt en disant « Je suis volontaire » ? Auquel cas des gens ne seront jamais là puisqu'ils ne seront jamais volontaires. Le tirage au sort permet d'aller chercher des gens qui ne sont jamais là. Est-ce parfait ? Non, rien n'est parfait, mais je pense que le tirage au sort a cette vertu de pouvoir amener des gens qui ne seront autrement jamais là. Cela fait partie des débats que nous aurons, parce que nous aurons à nous mettre d'accord. Il nous faudra aussi être lucides : quand on est élu, on n'habite pas à la foi s en v ille et à la campagne, on n'est pas à la fois retraité et actif. Il n'y aura p as de représentation de tel ou tel groupe, mais le fait de mettre des gens ensemble, par l'intelligence collective, permet d'ap porter u ne expertise. Il v a falloir aller che rcher ce tte in telligence collective et s e mettre d'accord sur la façon de désigner les personnes. Je pense que le chantier est très intéressant, mais attention à ne pas le complexifier et attention à être très transparent et très précis dans ce que l'on présente à la population.

Mme DUCOS. – J'ai une petite remarque personnelle concernant le budget participatif : je suis assez douteuse sur sa mise en place. Tout un travail sera à effectuer pour le lancer. Quelle sera la finalité à l'échelon départemental ? Est-ce que ce ne sera pas simplement une chasse à une subvention pour une commune, pour une association, sans que ce soit vraiment rassembleur ? Est-ce que ce ne sera pas le lancement d'une petite chasse financière, qui n'ira pas dans le sen s d'une participation globale, d'un rassemblement ?

- **M. BILIRIT. –** Quand on voit dans le Gers qu'un tiers de s électeurs ont voté, je pense sincèrement que cela les a intéressés, alors que ce n'était pas obligatoire. Cela fait partie aussi des nouveaux outils, auxquels il faut s'habituer.
- M. CALMETTE. Monsieur le Président, mes chers collègues, moi je reste sur ma faim parce que j'ai entendu tout à l'heure Madame Patricia Suppi qui nous a dit qu'il y a quelques années on n'a pa s s u anticiper... Monsieur le Prés ident, il fau t que v ous vous fass iez éc outer d ans c ette Assemblée...
 - M. le PRÉSIDENT. Il faut que je fasse le gendarme. Je le fais. Vous avez la parole.
- M. CALMETTE. Je voulais donc laisser la paternité à Clémence et à Patricia de œ qu'elles nous ont dit tout à l'heure : nous n'aurions pas su anticiper. J'ai attendu jusqu'à la fin de cette matinée

pour qu'elles nous disent quels sont les sujets sur lesquels nous allons devoir demain nous concentrer pour anticiper. Nous, nous ne le savons pas, mais elles, il faut qu'elles nous disent sur quels sujets nous devons anticiper. J'ai attendu jusque-là et je n'ai pas eu de liste, mais cela m'intéresse de l'avoir. Il y a deux ans, je pense qu'elles auraient presque pu nous dire qu'on allait avoir un mouvement de « gilets jaunes », mais elles ne nous l'ont pas dit.

M. le PRÉSIDENT. – Pour revenir sur le sujet, vous avez bien compris, Madame Lalaurie, que si le projet n'est pas abouti, c'est volontaire, du fait d'une volonté de coconstruction, et je crois que vous y êtes sensible. La complexité, nous l'avons bien anticipée justement. C'est bien pour ce la que nous nous donnons dutemps pour travailler sur le budget participatf. Monsieur Chollet, vous avez parlé de coconstruction : le budget participatif n'est pas de la coconstruction. Allez regarder ce qui s'est fait dans le Gers. Je vous invite à écouter l'émission de France Inter de dimanche matin, de 9 à 10 heures, sur ce qui s'est passé dans le Gers, et vous comprendrez que la démocratie participative a mobilisé des gens sur des projets.

En fait, le cadre est assez simple : un appel à projets localement, dans les compétences que l'on peut financer, et ensuite les citoyens travaillent et affinent les projet s, et il y a un vote tout simplement. Ce la a fonctionné da ns le Gers : po urquoi ne p as reg arder et essayer nou s a ussi d'innover ? Sachant que le président du Gers est très dynamique et très communicant. Je souhaiterais que l'opposition prenne de la hauteur et qu'elle c hange de niveau. Marcel Calmette a essayé de le démontrer un peu : c'est bien facile d'être dans la litanie, les « y a qu'à », les « faut qu'on », les critiques faciles.

Votre rôle de conseiller départe mental est aussi de nous dire clairement, précisém ent, si nos options sont bonnes ou pas, et comment vous, vous voyez les choses, quels sont les investissements que vous souhaitez privilégier éventuellement et comment, et nous dire si nos réussites sont bien des réussites ou pas. Cela a échappé à Monsieur Lepers: dans son discours, je n'ai pas entendu un mot sur les politiques qui réussissent, sur les grands projets qui avancent. Si vous voulez vraiment ê tre crédibles et si vous formulez un espoir pour 2021, vous ê tes mal partis avec ce fonctionnement-là. Je le dis depuis longtemps à l'opposition.

Merci pour ce débat et ces propositions. Je soumets le dossier au vote. Il est voté par les élus des groupes de la Majorité départementale et de La D ynamique cito yenne. Le groupe de l'opposition, l'Avenir Ensemble s'abstient.

- M. LEPERS. Le projet n'est pas abouti.
- M. le PRÉSIDENT. Justement, l'intérêt est de le présenter non abouti. Vous avez le droit de vous abstenir, mais si vous voulez faire monter le niveau, trouvez-nous une autre argumentation. Là je ne peux pas entendre cela. Nous l'avons volontairement présenté non abouti pour qu'on puisse le faire ensemble. J'attends une autre argumentation.
- **M. LEPERS. –** Avez-vous entendu tout ce que nous avons dit ? Nous doutons de la bonne strate sur certains sujets. J'espère que vous avez écouté tous les arguments. L'abstention du groupe paraît très logique par rapport à toutes les inquiétudes.

Vote : Le rapport est adopté.

Pour : 27 (groupes de la Majorité départementale et de la Dynamique citoyenne) Abstention : 14 (groupe l'Avenir ensemble).

Absents lors du vote :

M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Maillou)
M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet)
M. PICARD Alain

RAPPORT N° 9002

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT. – Il nous faut donner acte à Monsieur le Président de la communication du rapport d'Orientations budgétaires pour 2019 et de latenue d'un débat contradictoire. Vous m'en donnez tous acte et je vous en remercie.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Maillou)
M. PICARD Alain

La motion a été distribuée. Vous souhaitez que votre tract soit transformé en motion ?

- M. LEPERS. Le tract n'est pas pour faire une motion, mais pour informer nos collègues.
- **M. LE PRÉSIDENT. –** C'est simpl ement une commun ication. Vous n'avez pas b esoin d'autorisation pour donner des documents à vos collègues. Vous le ferez tout à l'heure.

Soyons sérieux, nous n'avons pas terminé la session. Une motion a été déposée par le groupe de la majorité départementale. Elle fait des propositions dans le domaine de compétences qui est celui du Département, sur des thématiques importantes. Un e bon ne part des propositions sont reprises dans le cadre du « new deal » départemental, qui est une contribution qui a été travaillée par un groupe de préside nts de Département et qui a été adoptée à l'una nimité par l'Ass emblée des Départements. Nous nous en sommes largement i nspirés parce que de nombreuses propositions reprennent les combats que nous menons depuis de nombreuses années en faveur de la ruralité.

Des interventions sur cette motion?

- M. DELBREL. À titre personnel, je regrette vivement que les trois groupes n'aient pas pu s'entendre pour faire une motion globale à l'é chelle du Département. Cela a é té fait au niveau de l'Amicale des maires. Je regrette que cette motion ne soit portée que par la majorité départementale. Cela aurait plus de sens si l'on avait pu la mettre en place ensemble de façon générale au niveau de l'Assemblée départementale.
- **M. LE PRÉSIDENT. –** Je partage totalement cette analyse. C'est dommage. Encore une occasion manguée.
 - M. LEPERS. Pourquoi nous nous abstenons sur cette motion? Nous l'avons expliqué à

certains de vos collaborateurs. La motion contient des choses très intéressantes, mais ce n'est pas comme cela que je vois les contributions : pas une page et demie d'autosatisfaction sur quatre pages. Vous verrez que dans n otre document, à aucun moment nous ne p arlons de n ous. Fais ons une contribution intelligente, uniquement basée sur les propositions, et pas une page et demie à dire que l'on est beau et intelligent. Sur le fond, nous sommes d'accord avec 80 % des propositions, et vous avez pu le remarquer dans mon discours. C'est la forme qui ne me plaît pas du tout. Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois. Ce n'est pas comme cela que nous voyons la manière de faire de la politique, et ce n'est pas comme cela qu'on restaurera la confiance.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est une motion présentée par le Département du Lot-et-Garonne, et donc chacun a le choix de faire ce que vous avez fait tout à l'heure avec des généralités. Nous, nous nous s ommes app uyés s ur c e qu e n ous fais ons, s ur le s polit iques départementales que nous développons, pour exprimer ensuite une évolution. Je regrette, mais c'est ainsi.

La Motion est adoptée.

Pour : 27 (groupes de la Majorité départementale et de la Dynamique citoyenne) Abstention : 14 (groupe l'Avenir ensemble).

Je vous remercie. La session est terminée.

La séance est levée à 12 h 45.

Motion déposée par le Groupe de la Majorité départementale

« GRAND DÉBAT NATIONAL CONTRIBUTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE »

Les mouvements sociaux et revendications exprimés depuis plusieurs semaines témoignent de la volonté légitime des habitants des territoires ruraux de ne pas être considérés comme des citoyens de seconde zone par un Etat et une technostructure coupés des réalités de terrain.

Depuis des années, le Con seil départemental de Lot-et-Garonne est à la point e du combat natio nal pour garder et promouvoir une ruralité vivante, alliant qualité de vie et développement économique.

Parce que la c rise sociale qui a secou é notre pays ces der niers mois e st née dans l'espace rural et périphérique qui ne bénéficie ni du dynamisme, ni de l'accès aux services publics et privés des métropoles, il nous semble indispensable que le Lot-et-Garonne apporte sa pierre à l'édifice.

C'est ainsi que, tout naturellement, dans le cadre du grand débat national qui s'est ouvert partout en France, le Conseil départemental, en charge des solid arités humaines et territoriales et collectivité de proximité, a souhaité faire en tendre la voix de la ruralité, d'une part en donnant aux Lo t-et-Garonnais la pos sibilité d'apporter leur contribution sur les thèmes qui intéressent leur vie quotidienne et d'autre part en versant au débat la présente contribution.

A cet égard, la reconnaissance récente par le président de la République devant les présidents de Conseils départementaux du rôle des D épartements comme socle de la d écentralisation et é chelon de proximité indispensable est de bon augure.

La balle est désormais dans le camp du Gouvernement qui doit entendre la parole de tous et traduire en actes des réponses à la colère qui s'est exprimée dans notre pays.

I - Le Département, une collectivité d'avenir dans l'espace rural

Contre toutes les formes d'exclusion économique, sociale et territoriale, le Département est perçu par nos concitoyens comme le rempart le plus légitime et le plus efficace. Avec la commune, cellule de base de notre démocratie, le Conseil départemental agit dans la proximité et l'écoute de nos concitoyens.

Il est un échelon parfaitement pertinent entre les métropoles et les grandes régions. Envisager une nouvelle fois sa suppression pour des raisons purement idéologiques déconnectées des réalités du terrain serait une hérésie dans le contexte de crise sociale et de représentativité démocratique que nous traversons.

Le D épartement a pu démontrer son c aractère indis pensable à la fois comme collectiv ité p orteuse d'initiatives, mais également en tant que collectivité d'équilibre dans l'espace rural. Plusieurs expériences conduites en Lot-et-Garonne p euvent en tém oigner : en m atière d'accès aux s oins, n ous a vons bâti la Commission départementale pour la démographie médicale (Coddem) en partenariat avec l'État et l'Ordre des Médecins pour apporter des solutions concrètes au problème de la désertification médicale. En matière d'aménagement du territoire, le Cons eil départemental a été mo teur dans la r éalisation du Schém a départemental d'amélioration de l'accès des services au public qui a abouti à des préconisations réalistes et concrètes pour maintenir et développer les services publics et privés en milieu rural. Enfin, en 2019, un plan départemental d'inclusion numérique a été lancé pour que le numérique joue pleinement son rôle de réseau ouvert, inclusif et profitable à tous.

Le Conseiller départemental, élu de proximité, bénéficie de la confiance de nos concitoyens. Il est à la fois un précieux relais de leurs préoccupations et u ne force de proposition dans l'intérêt de s territoires. Il doit donc être conforté dans son statut comme dans ses missions.

Cependant, malgré sa place et son rôle reconnus dans l'espace rural en particulier, le Département a été progressivement, tout au long de ces dix dernières années, enserré dans un étau budgétaire. Ce garrot, qui s'est noué année après année, résulte de l'accroissement continu des restes à charge non compensés par l'État sur le versement des trois prestations de solidarité nationale que les Départements assument pour son compte.

Avec la baisse des dotations de l'État qui se chiffre en dizaines de millions d'euros, l'équation budgétaire est devenue tout simplement insoluble, notamment pour le Lot-et-Garonne. Cette situation frappe de manière spécifique les Départements ruraux qui peuvent, à juste titre, s'estimer victimes d'une injustice territoriale qui ne dit pas son nom. Celle-ci aboutit, aujourd'hui, à ce que les dix Départements parmi les plus riches de notre pays ont des taux de foncier bâti qui varient entre 5 et 13 %, alors que les dix Départements parmi les plus pauvres ont le même taux compris dans une fourchette entre 25 et 33 %.

Force est alors de constater que les Départements du type du nôtre sont entraînés sur une trajectoire d'appauvrissement et contraints à lafois d'alourdir la fiscalité, de réduire leurs investissements et de diminuer leurs interventions au bénéfice de nos concitoyens.

Le travail mené par le président du Conseil départemental à la tête de la Commission des Départements en difficulté, créée au sein de l'Assemblée des Départements de France, aura permis de mettre en exergue la nécessité d'un traitement particulier vis-à-vis de la trentaine de Départements ruraux qui ne b énéficient ni d'un littoral, ni d'une métropole et qui, de ce fait, disposent de faibles ressources.

Cependant, les solutions proposées à ce jour par le Gouvernement, en termes de compensation financière du coût des allocations individuelles de solidarité et de prise en charge des mineurs non accompagnés, ne se sont pas révélées à la hauteur des enjeux. Par ailleurs, la mise en place dans la loi de finances pour 2019 d'un dispositif de péréquation horizontale, en faveur de laquelle nous militons ardemment, ne s'avère pas - à l'épreuve des faits - suffisant pour engager une dynamique de réduction des écarts de ric hesses entre Départements riches et pauvres.

Aussi, notre combat demeure plus que jamais d'actualité. Il vise à réaffirmer, sans relâche, que l'État ne peut plus se décharger sur les Départements ruraux d'une responsabilité qui lui incombe en propre. Pour dénouer enfin l'écheveau de nos compétences respectives et de leurs implications financières, nous lui lançons donc un appel pressant pour qu'il ouvre la voie à un nouvel acte de décentralisation.

II - Pour un acte III de la décentralisation

A chaque fois que l'État a fait avancer la décentralisation, il a fait progresser le pays. C'est au plus près des besoins de nos concitoyens que les collectivités territoriales sont les mieux à même d'y répondre de manière satisfaisante.

Les Lot-et-Garonnais ne demandent pas moins de collectivités, mais ils veulent plus de clarté et davantage de simplicité dans l'organisation territoriale de notre pays. C'est pourquoi, il est indispensable d'impulser un nouvel élan de décentralisation 37 ans après les lois Defferre et 15 ans après l'acte II mis en œuvre par le Gouvernement Raffarin. La solution à nos problèmes passera nécessairement par plus de transferts et de clarification des compétences. Ce nouvel acte de décentralisation doit marquer une confiance sincère et véritable dans les intelligences locales.

Si nous sommes particulièrement attachés au principe d'égalité républicaine, nous pensons que l'uniformité des politiques publiques ne répond plus de manière optimale à la diver sité des situations local es. Nous revendiquons u n d roit à la d ifférenciation qui per mette d'adapter les po litiques dépa rtementales a ux contextes locaux et aux besoins spécifiques de nos concitoyens.

En corollaire, nous demandons l'application du principe de subsidiarité en confiant aux Départements les compétences non régaliennes qui s'exercent de manière la plus pertinente et efficace à leur échelle et leurs financements.

Nous demandons a ussi l'instauration d'un véritable droit à l'expérimentation en conférant au x Conseils départementaux une capacité d'initiative locale dans le champ de leurs compétences.

Une loi de financement des collectivités locales non prescriptive devra être votée chaque année après un réel travail de concertation avec les représentants des différents niveaux de collectivités locales.

Enfin, il ne peut y avoir de réelle décentralisation sans une autonomie fiscale et financière réelle. Les projets du G ouvernement con cernant la réforme de la fiscalité locale (transfert de la TFP B perçue par les Départements vers le bloc communal, évolution envisagée de la CVAE vers les EPCI... remplacées par le versement de do tations issues de taxes national es maitrisées par l'État) viendront fra giliser l'a utonomie financière des D épartements sans pour autant red onner aux plus pauvres les marges de manœuvres attendues, en totale contradiction a vec le principe constitutionnel de libre administration des collect ivités locales.

Il parait aujourd'hui nécessaire d'engager une vaste réforme fiscale à l'échelle nationale en révisant les 214 taxes et impôts afin d'en améliorer l'efficacité, la visibilité, la destination dans un souci premier de justice sociale, territoriale et fiscale.

III - Nos propositions pour un « plan Marshall » de la ruralité

A travers sa contribution, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne réaffirme cinq défis prioritaires dans l'espace rural aujourd'hui. Ces enjeux ont été constamment rappelés par les administrés, les élus locaux et les forces vives du territoire et ils sont assortis de propositions concrètes pour mettre en œuvre un véritable « new deal » départemental :

1) Des solidarités humaines et sociales renforcées en proximité, et simplifiées dans leur accès

- Réunir l'e nsemble des partenaires instit utionnels au sein d'une a gence d épartementale des solidarités, placée sous le pilotage du Conseil départemental. L'agence mettra en place un référent unique pour simplifier le parcours de chaque usager. Elle permettra de coordonner les financements croisés et f avorisera l'émergence d'un pilotage unifié et d'une vision d'ensemble des politiques sociales.
- Associer pl einement les Départements aux politiq ues s ociales : fixation des obj ectifs, des conventions collectives, des normes.... A ce titre, les Départements devraient pouvoir siéger avec voix délibérative aux seins des conseils d'administration des CAF
- Accompagner un e préfiguration par les D épartements d'une Allocation Unique d'Insertion et de soutien dès 2020.
- Renouveler « l'État providence » créé au 20ème siècle en s'appuyant sur les Départements, acteurs essentiels des politiques du vieillissement, du handicap, de l'insertion, de l'enfance et de la famille.
- Renforcer le maillage des secteurs santé-sanitaire et social afin de disposer d'une offre de soins et d'accompagnement de proximité et de qualité.
- Favoriser l'engagement citoyen (associatif notamment) par la mise en place d'une reconnaissance de l'État pour le temps passé au service de la communauté et dans l'intérêt général : défiscalisation, validation de trimestres pour la retraite, etc.

2) <u>Mettre en place une ingénierie territoriale unifiée, dynamisant le développement local et l'innovation</u>

- Développer l'ing énierie dans cha que dépar tement e n réun issant le s p artenaires institutionnels afférents sous le pilotage du Conseil départemental.

- Organiser autour de ce pôle ingénierie, une plateforme unifiée des différents dispositifs d'aide aux territoires actuellement gérés par l'État et les Départements. A l'heure où l'État dispose de plus de 1000 contrats différents d'aide aux territoires (FSIL, DETR, contrats de ruralité, volet territorial du CPER....), nous proposons de les réunir en un accompagnement unifié avec celui du Département, plus lisible, plus simple et plus réactif en vue de coordonner les financements croisés, de mutualiser l'instruction des dossiers, d'augmenter l'effet de levier et de confier au Département un chef de filât sur les aides aux territoires.
- Cibler une partie de la DETR sur les actions prioritaires définies par les Schémas départementaux d'accès des services au public (installation de commerces multi-services notamment).

3) <u>Améliorer les conditions de vie en zone rurale en développant les mobilités, l'accès au</u> logement et aux services

- Soutien renforcé aux commerces en milieu rural en facilitant l'accès aux crédits bancaires, mais aussi en intervenant directement pour les commerces situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale.
- Extensions des ZEP-R (Zone d'Éducation Prioritaire Rurale) ouvrant les mêmes droits qu'en ZEP.
- Elargissement du plan national de revitalisation des centres villes (actuellement trop limité, peu de centres villes peuvent y prétendre).
- Doter les bénévoles de certains secteurs en ZRR d'un véritable statut facilitant l'engagement local (contrat de bénévole associatif).
- Dispositions spécif iques et sou tien r enforcé p our les bailleurs sociaux locau x construisant ou rénovant en ZRR.
- Soutien renforcé à la transition énergétique en milieu rural et-ou en ZRR.
- Maintien de services publics de proximité et de qualité, modernes et performants correspondant aux attentes e t besoins de s po pulations. Eff ort par ticulier en c e qui concerne la lutt e contre la désertification médicale.
- Enfin, s i la n écessité d e place r la transition écolo gique a u cœ ur des politiques publiques est désormais inco ntestable, il est indispensable d'accompagner les citoyens et les acteurs socio-économiques dans cette évolution pour la rendre juste et socialement acceptable.

4) Développer les infrastructures et les usages numériques

- Porter un effort particulier en matière d'infrastructures routières et ferroviaires pour les zones rurales : mise en œu vre d'un plan de rattrapage et d'une politique de grands trav aux pour un véritable désenclavement des territoires ruraux. Respect par l'Etat des engagements pris dans le cadre des CPER.
- Réforme des CPE R po ur y i ntégrer un v olet obligatoire « territoires ru raux » d oté de m oyens spécifiques ; participation forte dans ce cadr e de l'Etat po ur le fina ncement de s é quipements et infrastructures structurantes d'intérêt local, notamment routières (actuellement moins de 10% des financements des CPER).
- Très Haut Débit : engagements sur l'avenir du Plan France Très Haut Débit : le soutien de l'Etat est indispensable à la pour rsuite des invest issements, en particulier pour les départements les plus pauvres. Prise en charge par le prochain cahier des charges du Plan France Très Haut Débit de la richesse relative des territoires pour concentrer les moyens vers les départements les plus pauvres et ruraux.
- Accélération de la couverture des zones blanches en matière de téléphonie mobile.

5) Des Départements performants, moteurs de nouvelles synergies locales

- Renforcement des coopérations et des mutualisations entre les différents niveaux de collectivités. Le Département de Lot-et-Garonne a pris l'initiative de créer la Conférence des Territoires qui rassemble le Conseil départemental, l'association des Maires et les intercommunalités pour concerter toutes les politiques structurantes d'intérêt départemental.
- Instauration d'instance de con certation réelle avec l'État en a mont des prises de décision. Cette instance doit être un lieu d'échanges et de p artage entre les différents niveaux de collectivités à l'image de l'initiative « Territoires Unis » pr ise conj ointement p ar l'A DF, l'A MF et l'A RF. La Conférence Nationale des Territoires mise en place par le Gouvernement a aujourd'hui démontré ses limites.
- Inscrire dans la loi, l'obligation d'investir un euro dans les territoires ruraux pour tout euro dépensé en zone urbaine.

Afin de permettre la réalisation de ces objectifs, des corrections à la loi NOTRe devraient permettre aux Départements :

- d'i ntervenir dans **l'économie mixte locale** par le biais de l'attractivité départementale.
- d'i ntervenir dans **la politique d'aides à l'agriculture**, si la situation économique et sociale le justifie et en dehors de toute convention avec la Région.

Enfin, à l'heure où la démocratie représentative fait l'objet d'une défiance accrue dans notre République, il devient indispensable de renforcer, à tous les niveaux, l'implication des citoyens à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Désireux d'a ccompagner cette dem ande sociale et citoyenne, le Conseil dépar temental, collectivité de proximité par excellence, se propose de développer de nouveaux outils qui concourent à la mise en œuvre d'une véritable démocratie p articipative à l'échelle du Lot-et-Garonne. De nombreuses collectivités ont annoncé leur intention de faire de même.

Sans remettre en cause le principe de démocratie représentative qui fon de le système dé mocratique de notre République, cette évolution citoyenne doit désormais s'étendre à l'État et à ses satellites.

« LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, REUNI EN SESSION LE 8 MARS 2019, ADOPTE LA MOTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE AU GRAND DEBAT NATIONAL. »

Adoptée.

Pour : 27 (groupes de la Majorité départementale et de La Dynamique Citoyenne)

Abstention: 14 (groupe l'Avenir Ensemble)

Diaporama 1



Débat d'orientations budgétaires séance du 8 mars 2019

G/DGA finances/étapes budgétaires/2019/dob 2019/dob 2019 présentation/DQB 2019 séance du 08032019

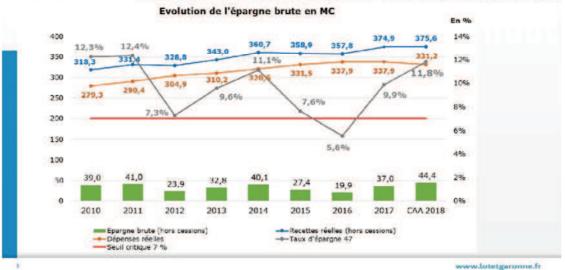
www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE DOB 2019 - Un cadre imposé très contraignant : le Pacte financier

Diapo 1

- o Un changement total de paradigme
 - => de la baisse des dotations de l'Etat au pacte financier (par contractualisation ou arrêté préfectoral)
- Un niveau de dépenses de fonctionnement fixé par l'Etat : respect ou pénalité financière
- o Un dispositif de contractualisation unique pour toutes les collectivités encore plus pénalisant pour les départements (poids des dépenses de solidarités)

Le meilleur niveau d'épargne brute de ces dix dernières années



LOT-ET-GARONNE 2018 - De bons indicateurs financiers Capacité de désendettement : le meilleur ratio depuis 2014

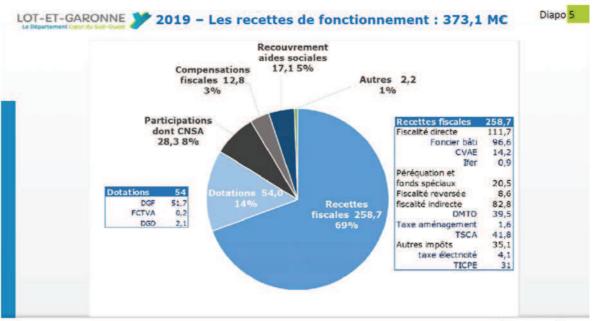


LOT-ET-GARONNE 2019 - Poursuite sur la même trajectoire que celle de Diapo 4 2018

Objectifs 2019

- o Maintenir le bon niveau des indicateurs de gestion à fiscalité constante
- o Respecter la limite des dépenses de fonctionnement telle que définie dans l'arrêté préfectoral
- o Mener une politique courageuse d'investissement nécessaire aux Lot-et-Garonnais, aux collégiens, et globalement au développement du territoire, en limitant le recours à l'emprunt et en poursuivant ainsi la dynamique de désendettement

www.lotetgaronne.fr



LOT-ET-GARONNE 2019 - Un niveau de dépenses de fonctionnement maîtrisé : 338,3 M€

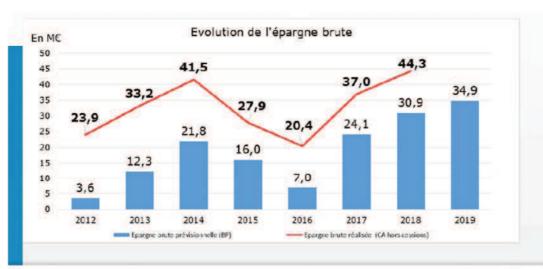
Diapo 6

Diapo 7

- o Un infléchissement de l'augmentation des dépenses sociales mais un taux de progression supérieur à celui des dépenses de fonctionnement imposé par l'Etat (1,14 %).
- Des dépenses de personnel maîtrisées :
 Objectif
 - => stabilité de la masse salariale hors impact des mesures gouvernementales
- o Une progression très limitée (+ 0,5 %) des autres dépenses de gestion
- => des marges de manœuvre de plus en plus réduites toutefois une qualité de service public préservée

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 2019 - Un niveau d'épargne brute prévisionnelle en progression traduisant nos efforts de gestion



LOT-ET-GARONNE Un programme d'investissement adossé au niveau d'épargne sans augmentation du niveau d'endettement : 55,5 M€

- Les programmes récurrents : 40,8 M€
 - · les réseaux routiers (15,9 M€), cyclable (0,4 M€), navigable (0,9M€)
 - · Les collèges (9,6 M€)
 - · Les travaux dans les bâtiments départementaux (6,2 MC)
 - Le développement et les solidarités territoriales (3,4 M€)
 - L'attractivité du territoire (3,3 M€)
 - · Les EHPAD (1,1 M€)
- o Les opérations spécifiques : 10,5 M€
 - Très haut débit (3,7 M€)
 - · Campus numérique (1,4 M€)
 - · Center Parcs (5,4 M€)
- o Les grands projets routiers : 1,7 M€ (bouclage de la rocade de Marmande et Pont du Mas d'Agenais)
- o Les projets partenariaux : 2,5 M€ (déviation ouest d'Agen et RN 21)

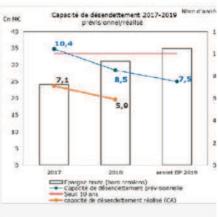
www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Court du Sud-Guest

2019 - Une capacité de désendettement préservée







Diaporama 2:



Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2018

Session du 8 mars 2019



www.lotetgaronne.fr



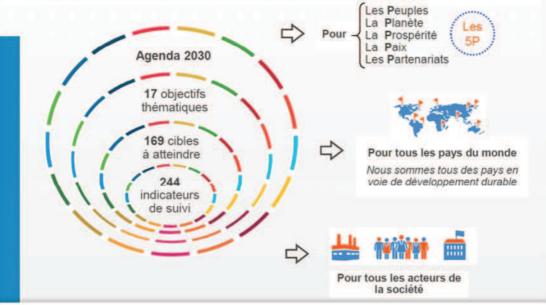
Présentation du rapport annuel

- 8ème rapport annuel de développement durable
- Publication obligatoire depuis 2010, suite à la loi Grenelle II
- · Deux programmes d'action cadre :
 - · Agenda 21 interne, adopté en 2010
 - · Agenda 21-PCET, adopté en 2012.
- Une nouvelle feuille de route a été définie pour la commission développement durable et citoyenneté, elle comporte 5 axes pour la partie développement durable :
 - Axe 1 : Créer des conditions favorables pour le développement de l'Education à l'environnement et au développement durable pour tous
 - Axe 2 : Favoriser la transversalité dans les politiques publiques et le fonctionnement du Conseil départemental
 - Axe 3: Développer le programme « Du 47 dans nos assiettes » sur le département
 - · Axe 4 : Soutenir et sensibiliser à l'habitat innovant
 - Axe 5 : Soutenir le développement des projets d'économie sociale et solidaire.



Les Objectifs de développement durable

Un agenda universel couvrant l'ensemble des enjeux du développement durable



www.lotetgaronne.fr

























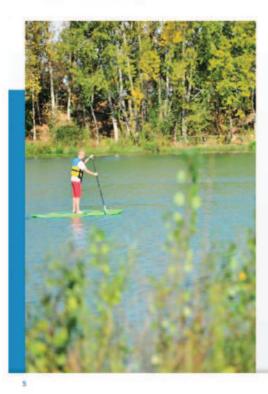












Agenda 21 Plan Climat énergie territorial

www.lotetgaronne.fr



Chiffres clés – Les sports de nature en Lot-et-Garonne

- sur préconisation de la Cdesi (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires)
- Un diagnostic territorial réalisé en 2018 sur les sports de nature
- Recueil des données assurée par le service Vie sportive
 - près de 5000 km parcourus
 - · 91 lieux visités,
 - · 71 personnes rencontrées
 - 4800 photos des sites visités, etc.

Un diagnostic en 3 volets :

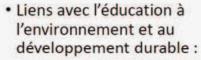
- Les lieux de pratiques (ESI)
 - 537 équipements sportifs, dédiés à la pratique des sports de nature sur 91 sites, tous visités et classifiés.
- Recensement de l'offre (activités proposées)
- · Les pratiquants :
 - consultés en face à face, par mail et par l'intermédiaire du Magazine 47 (365 réponses)
 - Plus de 60% d'entre eux pratiquent la randonnée, la marche ou le footing comme activité principale.
 - 60.8% sont en recherche de santé et bienêtre. Le contact avec la nature et les paysages est également une des principales motivations citées.



Développer un plan départemental pour une apiculture durable

- Un plan départemental comportant 33 actions identifiées sur le 47, en cours ou à réaliser, par différents maîtres d'ouvrage.
- Quelques exemples de réalisations 2018 :
 - · la 1ère édition de la Semaine du Miel et des produits de la Ruche
 - · l'aide forfaitaire à la primo installation d'un apiculteur à titre principal
 - · le déploiement de 100 ruches de conception soutenable : les ruches sont réalisées en partenariat avec l'association d'insertion Le Creuset
 - · l'adhésion du Département à l'association Coexistence 47, etc.





- · la mise en place d'un Bac pro apiculture
- · la création d'une mallette pédagogique avec la SEPANLOG
- un parcours de la convention éducative « Abelha »

www.lotetgaronne.fr



Faciliter le retour à l'emploi et le recrutement des entreprises avec Job 47

- Un nouveau mode d'action pour l'insertion professionnelle avec des objectifs liés au développement durable :
 - · faciliter le retour à l'emploi
 - · accompagner le recrutement des entreprises et contribuer à l'économie locale
 - · favoriser la proximité domicile/travail,
 - · encourager l'autonomie des bénéficiaires d'aide à l'emploi (700 bénéficiaires du RSA sont inscrits sur Job 47.





- Les modalités d'accompagnement se renforcent:
- · Une hot line au sein du Conseil départemental
- ARDIE 47 est mandatée pour renseigner, mobiliser les entreprises et sécuriser les recrutements sur Job47.fr
- · des premières rencontres avec les entreprises dès janvier 2019
- Un service d'appui à la sécurisation des recrutements (ARDIE 47 et service insertion du Département).

BISES ET ALL DICATAMES OU PLA



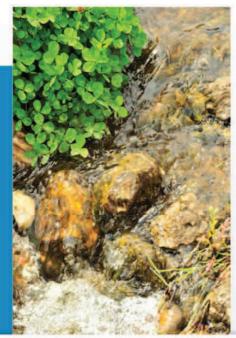
Favoriser une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

- Accompagner les gestionnaires des milieux aquatiques pour atteindre le bon état des eaux
- Objectif ambitieux des plans de gestion pluriannuels : redonner un fonctionnement plus naturel aux cours d'eau
- Régime d'aide "Aménagement et gestion durable des milieux aquatiques" pour les études et travaux en matière d'aménagement des cours d'eau et des milieux associés (travaux sur cours d'eau, berges et ripisylve).
- Le Département participe à l'élaboration des outils de planification (SAGE, Contrat de rivière...) et est membre des certaines structures de gestion de l'eau.
- Suivi de la qualité des eaux (46 stations de suivi de la qualité des eaux de rivières et 6 campagnes de suivi par an (avec prélèvements et analyses)

Travaux sur lit mineur (mise en place de banquettes minérales sur la Dourdenne pour resserrement du lit d'étiage)







Agenda 21 interne



Collecte des DEEE, première étape de leur recyclage

- Le recyclage des DEEE passe par la collecte, puis par le transport vers des sites de traitement.
- Au total, environ 80% des composants sont recyclables.



- Collecte effectuée pour 17 collèges et pour les agents du Conseil départemental.
- De nombreux DEEE collectés: 176 écrans, 309 unités centrales et 250 autres petits appareils en mélange (imprimantes, rétroprojecteurs, lecteurs DVD, etc.)

www.lotetgaronne.fr



Du 47 dans nos assiettes : pour une alimentation locale et de qualité



- La mission restauration collective (3 agents) travaille en partenariat avec les collèges et les producteurs et distributeurs locaux, avec l'appui des compétences internes (agriculture, juridique, communication).
- En 2018, près de 100 % des produits frais sont issus de Lot-et-Garonne et de Nouvelle Aquitaine
 - Soit un budget de près de 1 940 000 € dont 1 341 700 € pour des produits frais.
- · Les produits frais = 70 % du marché
- De 25 à 35 % au début du programme « Du 47 dans nos assiettes », le volume des déchets a été considérablement réduit à 12 % des denrées mises en production.





Sensibiliser et agir pour le recyclage



Pas de transition sans écucation!

- Le Département à répondu présent à l'appel aux territoires pour organiser les Assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable
- · Thème choisi : le Recyclage
- · Objectifs:
 - donner à voir ce qui se fait en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable en Lot-et-Garonne,
 - sensibiliser les scolaires et le grand public
 - mobiliser et fédérer les acteurs de l'EEDD du département autour des Assises

- 450 participants au total aux 4 journées dans les établissements scolaires.
- Environ 300 visiteurs à la Recyclade, 10 associations du Collectif En Jeux Durables, 4 recycleries, ainsi que Valorizon et le SMICTOM Lot-Garonne-Baïse.
- Les contributions et retours sont en ligne : http://www.assiseseedd-nouvelleaquitaine.fr/



www.lotetgaronne.fr



La formation, outil d'amélioration continue

PILIER SOCIAL

- Répondre aux besoins des agents de développer leurs compétences tout au long de leur carrière (ex : pour un changement de statuts (intégration, premier emploi, prise de poste à responsabilité, mobilité professionnelle...), pour la professionnalisation tout au long de la carrière, pour préparer un concours ou encore pour des raisons d'hygiène et sécurité)
- Favoriser les échanges entre collègues (ex: en formation interne, les groupes sont fait de manière à favoriser la mixité des directions)
- Favoriser le bien-être au travail
- Partager et prendre du recul sur sa pratique professionnelle
- Reconnaître les compétences des agents en tant que formateur (formation interne)

DEVELOPPEMENT DURABLE

PILIER ENVIRONNEMENT

- Diminuer les déplacements en multipliant et en adaptant les moyens de formation (ex: choix d'un lieu de formation de proximité pour les formations en « intra », délocalisation des formations internes, favoriser la formation en « distanciel »)
- Promouvoir l'éco-mobilité (covoiturage ...)
- Réduire la consommation de papier (dématérialisation des supports de cours, selon les possibilités et les types de formation)

PILIER ECONOMIQUE

- Anticiper le budget de la formation de manière pluriannuelle
- Répondre aux besoins des équipes de direction
- Identifier les possibilités de formation en interne
- Réduire les frais de déplacement lorsque cela est possible
- Faciliter la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

14



Perspectives 2019

- Des enjeux forts de développement durable : thématiques énergie et climat, Objectifs de développement durable...
- · Le déploiement du programme « Du 47 dans nos assiettes »
- Un plan « collèges » pour rénover les bâtiments
- Les milieux naturels, reconnu par le Département : nouveau label « Espaces agricoles remarquables », 11^{ème} ENS au sud du site de Center parcs
- Investissements et formation pour une gestion « verte » des infrastructures routières
- Un plan départemental pour le développement des sports de nature
- L'accompagnement des entreprises se renforce pour optimiser la plateforme Job 47
- · Lancement d'un plan de formation pour les agents du Département

www.lotetgaronne.fr



Merci de votre attention



		Mine BORDERIE Sophie M. BORJE Daniel Daniel M. CHOLLET M. CONSTANS Rémi M. GIRARDI Raymond Sophie Nicolas Jine Jine Jine Jine
LISTE EMARGEMENT	REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 08 MARS 2019	M. BOCQUET Christophe Jacques Jacques Mme M. CASSANY Patrick Louise Jean M. DREUIL Mme DUCOS Jean Catherine KHIERKHACH Byva
	REUNION DU CONS	Mme BESSON N. BILIRIT Séverine Jacques Northalie Nathalie M. DEZALOS M. DEZALOS M. CALMETTE Marcel M. DEZALOS Christian Danièle TROCHON Caroline Caroline Caroline Caroline Caroline Caroline Caroline Caroline Caroline TROCHON Joël
		M. BARRAIL Bernerd ROBERT Clémence Christian Mme GONZATO- ROOUES

	* 1
Mme PAILLARES Marylène	M. CAMANI Pierre Président du Conseil départemental
M. MERLY Alain Alain	Mme VIDAL Hélène
M. MASSET	Mme TONIN
Michel	Valérie
Mme MAILLOU	Mme SUPPI
Emilie	Patricia
M. LEPERS Guillaume	Mme SALLES Marie-France
Mme LAURENT	M. PICARD
Françoise	Alain
Mme LAMY	/M. PERAT
Laurence	Michel

Fait le 21 juin 2019

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance,

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Imprimé en juillet 2019 Certifié conforme :

> La Présidente du Conseil départemental, Sophie BORDERIE